

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

— — — — —

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 21 FÉVRIER 1925

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1924

CENT DEUXIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES

GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.

1925

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1924

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE**

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 24 FÉVRIER 1925

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1924

CENT DEUXIÈME EXERCICE SOCIAL.

**BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.**

1925

DIRECTION.

Gouverneur :

M. J. JADOT.

Vice-Gouverneur :

M. E. FRANCQUI.

Directeurs :

MM. le Baron CARTON DE WIART.

AUG. CALLENS.

A. GALOPIN.

J. BAGAGE.

F. VAN BREE.

W. DE MUNCK.

G. BLAISE.

Directeurs honoraires : MM. A. SERRUYS.

G. COOREMAN.

ED. DE BRABANDER.

COMMISSAIRES

MM. le Baron ALF. D'HUART.

P. CAPOUILLET.

le Comte DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

le Baron C. GOFFINET.

le Comte T'KINT DE ROODENBEKE.

le Comte JEAN DE MERODE.

Ed. SOLVAY.

G. H. ADAN.

Secrétaire : M. CAMILLE LEPÈCHE.

RAPPORT DE LA DIRECTION.

MESSIEURS,

Conformément aux Statuts, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen le compte rendu des opérations pendant le 102^{me} exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1924.

Un événement d'une importance capitale pour la consolidation de la Paix a marqué l'année 1924 : l'Allemagne a accepté le plan Dawes, qui règle définitivement le problème des Réparations.

Ce plan, à l'élaboration duquel notre éminent collègue M. Francqui, Vice-Gouverneur de la Société Générale de Belgique, a pris une part très active, est le résultat d'un long et minutieux examen, par les Experts, de la situation financière et économique de l'Allemagne après l'abandon de la résistance passive. Le plan indique le montant des paiements que l'on peut raisonnablement exiger du Reich, préconise une série de mesures destinées à assurer ces paiements, et recommande l'octroi à l'Allemagne d'un emprunt de 800 millions de marks-or pour l'assainissement de ses finances et la restauration de sa monnaie. L'emprunt a été émis et l'Alle-

magne a commencé à effectuer les paiements et prestations prévus par le plan des Experts. Enfin, les représentants autorisés des créanciers du Reich viennent de fixer la répartition des sommes à recevoir au titre des Réparations.

Les concessions qu'il a fallu faire successivement pour atteindre ce résultat sont importantes. Elles placent les pays les plus éprouvés par la guerre devant un problème dont on ne peut méconnaître la gravité. C'est ainsi que la Belgique, abandonnée à elle-même, malgré des promesses aussi solennelles que répétées, assume aujourd'hui des charges écrasantes, dont l'inflation de sa dette et la dépréciation de sa monnaie permettent de mesurer toute l'importance.

Le Gouvernement a entrepris et poursuivi, avec succès, l'œuvre d'assainissement des finances de l'État. La première étape, et la plus importante dans cette voie, est heureusement franchie : le budget est en équilibre.

L'effort principal est fait, mais il convient d'en consolider les résultats. Il ne suffit pas, en effet, d'équilibrer le budget ; il faut que, par des mesures adéquates capables d'assurer parallèlement la stabilité de la monnaie, on rende cet équilibre durable. Point de bonnes finances sans une monnaie saine.

Le pays a beaucoup souffert, depuis l'armistice, des fluctuations parfois désordonnées du change. Pour l'industrie et le commerce, elles sont une source de continues préoccupations ; au point de vue social, elles entretiennent un profond malaise par les répercussions qu'elles exercent sur tous les prix, par conséquent, sur le coût de la vie.

La stabilisation de la monnaie sera le couronnement de l'œuvre de restauration financière du pays. Le soin de mener à bonne fin cette difficile et délicate mission a été confié à la Banque Nationale de Belgique, qui saura s'en acquitter avec toute la science et le patriotisme dévouement dont ses dirigeants ont déjà donné tant de preuves.

Le Gouvernement mettra dans ce but à la disposition de notre Institut d'Émission les fonds provenant de l'emprunt placé récemment aux Etats-Unis. Ces ressources, auxquelles viendront s'ajouter les achats d'or par la

Banque Nationale, permettront à celle-ci d'enrayer définitivement les fluctuations violentes et démoralisantes dont notre monnaie a été trop souvent l'objet depuis la guerre et de rendre à notre devise la stabilité qu'exige le développement de l'industrie et du commerce.

Les conditions de la production, appuyée sur une monnaie saine, vont redevenir meilleures. Nous avons connu en Belgique, depuis l'armistice, deux périodes de grande activité industrielle et commerciale; les usines marchaient à plein rendement et la vente des produits était facile. Cette prospérité, due surtout à la dépréciation continue de notre monnaie, n'était qu'artificielle: l'étranger achetait nos produits parce que les prix, à cause du change, étaient pour lui plus avantageux que ceux pratiqués sur le marché mondial pour les mêmes marchandises. Si, à la faveur de circonstances exceptionnelles, quelques-uns ont réalisé de sérieux profits, si nos ouvriers ont pu gagner de gros salaires, au total, le pays s'est appauvri, les bénéfices réalisés étant, à la longue, absorbés par la perte subie sur la monnaie. L'assainissement monétaire mettra fin à cet état de choses et favorisera le retour à une situation normale et plus profitable aux intérêts du pays.

Pour nos industries reconstituées, la lutte contre la concurrence et plus spécialement contre celle de l'industrie allemande, qui dispose aujourd'hui de moyens considérablement accrus, sera plus vive que jamais. Ce que nous disions à ce sujet dans nos précédents Rapports se confirme, et il est devenu nécessaire d'envisager une application moins rigoureuse de la loi des huit heures que nos concurrents n'observent que dans la mesure où leurs intérêts n'en souffrent pas.

Que valent au surplus les accords internationaux concernant la limitation des heures de travail s'ils ne sont pas appliqués partout de la même manière et s'il reste admis que, par des mesures protectionnistes, les Gouvernements peuvent vicier les conditions de la production? Ce n'est d'ailleurs que par l'intensification de la production que l'on fera baisser les prix et diminuer le coût de la vie.

Les difficultés que rencontrent les négociations engagées pour la conclusion de traités de commerce montrent toute l'appréte de la lutte qui s'engage à nouveau pour la conquête des marchés mondiaux.

L'abaissement de nos prix de revient est urgent et indispensable, si nous voulons protéger l'existence de nos industries et, par conséquent, la vie de nos classes laborieuses. Mieux éclairées sur leurs véritables intérêts, celles-ci comprendront que l'effort est commandé avant tout par le besoin d'assurer le pain quotidien.

Depuis quelques mois, l'activité industrielle s'est ralentie et, dans les charbonnages notamment, une baisse des salaires est devenue nécessaire, les prix de revient ne permettant plus de soutenir la concurrence.

Il est à craindre que le réajustement des salaires aux nouvelles conditions de la production suscitera des difficultés.

Sous la poussée des revendications ouvrières, les patrons ont accepté de fixer les salaires d'après l'index-number. A mesure que celui-ci montait, sous l'effet d'abord de la dépréciation lente et graduelle de la monnaie, les salaires augmentaient et contribuaient à leur tour à éléver le coût de la vie par la répercussion que ces augmentations exerçaient sur les prix de revient et, par conséquent, sur les prix de toutes choses. Ce cercle vicieux s'est maintenu et agrandi aux cours des dernières années à la suite d'un concours de circonstances exceptionnelles qui ont permis d'élèver progressivement les prix de vente. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui : la courbe des prix de vente s'est rapidement rapprochée de celle des prix de revient, tandis que le coût de la vie, d'après les chiffres-index, a continué à monter. Cette situation devait fatallement se produire : elle est la preuve que la formule de la variation des salaires d'après l'index ne peut être de stricte application. Un réajustement est par conséquent devenu inévitable et il faut espérer qu'il se réalisera à l'amiable, dans la paix et la concorde, de manière à abréger et à rendre moins pénible pour tout le monde la période de transition qui s'ouvre.

C'est dans un même esprit d'entente et de défense mutuelle que les

patrons doivent unir leurs efforts pour spécialiser les productions et pour opposer sur les marchés étrangers un front unique à la concurrence. Nos voisins nous donnent, à cet égard, l'exemple de ce que l'esprit de discipline et de solidarité est capable de réaliser : puissent nos industriels tirer parti des enseignements qui découlent de cet exemple et se dire, enfin, que notre devise nationale, « L'Union fait la Force », est d'application en Belgique comme ailleurs.

A considérer dans son ensemble et d'une manière objective la situation économique et financière de la Belgique à la fin de l'année 1924, il convient de reconnaître que le progrès est marquant et que le but vers lequel tendent, depuis l'armistice, tous les efforts du Gouvernement et de la Nation, est finalement atteint. Les régions dévastées sont restaurées, les usines détruites durant la guerre sont reconstruites et leur puissance de production est sensiblement accrue, le budget de l'Etat est en équilibre et nous pouvons espérer enfin qu'une monnaie stable permettra à l'industrie et au commerce de travailler en pleine sécurité.

La mise en exploitation du bassin de la Campine se poursuit avec énergie et le moment n'est plus éloigné où notre production charbonnière, non seulement couvrira tous les besoins de l'industrie, mais permettra l'exportation d'un tonnage important de combustible.

Enfin, les progrès rapides et les résultats de la mise en valeur de notre belle et riche Colonie renforcent chaque jour les espérances de ceux, de plus en plus nombreux, qui ont foi dans les brillantes destinées du Congo. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la préférence très marquée que le public accorde aujourd'hui aux valeurs coloniales. A l'enthousiasme, parfois irréfléchi, qui caractérisa les débuts de la colonisation du Congo, a succédé un état d'esprit beaucoup plus pondéré et basé sur des faits. Ce n'est plus une minorité qui engage des capitaux dans ces

affaires lointaines, c'est l'épargne belge toute entière qui a pris position, persuadée que les fonds investis dans les entreprises coloniales sérieusement conçues et bien dirigées sont appelés à recevoir, dans un temps donné, une large rémunération.

Nous passons à l'examen du Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même.

Fonds social	{	100,000 Titres de Capital fr.	100,000,000 »
		100,000 Parts de Réserve »	245,616,537 35
		Total. . fr.	<u>345,616,537 35</u>

B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale	fr.	91,617,500	
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces	»	687,000	
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique	»	<u>14,738,500</u>	
			107,043,000 »
Comptes courants	fr.	<u>1,262,999,107 54</u>	
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	2,119,529,840 83	
Déposants (titres)	»	<u>3,972,453,860</u> »	
			6,091,983,700 83
Cautionnements statutaires (déposants)	»	Pour mémoire	
Solde en bénéfice à répartir (1)	fr.	<u>33,412,374 13</u>	
			Total. . fr. <u>7,841,054,716 85</u>

ACTIF

Caisse et Compte Courant à la Banque Nationale	fr.	129,019,956 69	
Portefeuille Effets	»	235,563,191 77	
Fonds publics	»	282,355,800 »	
Actions de diverses sociétés	»	383,758,025 »	
Participations financières	»	30,320,163 98	
Comptes courants	»	663,010,878 58	
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants.	»	<u>5,043,000</u> »	
			1,729,071,016 02
Immeubles et mobilier		<u>20,000,000</u> »	
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	2,119,529,840 83	
Dépôts de titres	»	<u>3,972,453,860</u> »	
			6,091,983,700 83
Cautionnements statutaires		Pour mémoire	
			Total. . fr. <u>7,841,054,716 85</u>

(1) Après paiement de fr. 5,000,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les Titres de Capital.

PASSIF Capital social.		
Le fonds social, augmenté du prélèvement statutaire de	fr.	5,011,855 66
s'élèvera à	fr.	350,628,393 01

Sur la base de ce chiffre, la valeur de la Part de Réserve ressort à fr. 2,506 28.

Profits et pertes.		
Le bénéfice, déduction faite de divers amortissements, s'élève à	fr.	38,412,371 13

Il y a lieu d'en retrancher :

1° L'intérêt de 5 p. c. sur les Titres de Capital	fr.	5,000,000 »
2° L'attribution de 15 p. c. au Fonds de réserve	fr.	5,011,855 66
		<hr/>

Ensemble fr. 10,011,855 66

Il reste un bénéfice net de fr. 28,400,515 47 que nous vous proposons de répartir comme suit :

Aux Parts de Réserve, dividende de 275 fr. par titre (1).	fr.	27,500,000 »
A la Direction, son tantième	»	850,515 47
Au fonds de bienfaisance	»	50,000 »
	fr.	28,400,515 47

Obligations.		
Le montant des obligations en circulation, au 31 décembre 1924, est de fr.		91,617,500 »

se répartissant comme suit :

Obligations 3 p. c.	fr.	500 »
— 3 1/2 p. c.	»	19,000 »
— 4 p. c.	»	43,081,000 »
— 4 1/2 p. c.	»	9,120,500 »
— 5 p. c.	»	39,396,500 »

(1) L'impôt cédulaire de 15 p. c. étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par fr. 233 75 net.

Les soldes comparés des comptes courants pour 1923 et 1924 font ressortir les différences suivantes :

Comptes courants

Soldes créditeurs en 1923	fr. 1,327,656,898 99
— en 1924 »	<u>1,262,999,107 54</u>
Soit une différence en moins de . . fr.	64,657,791 45
Soldes débiteurs en 1923	fr. 576,530,399 71
— en 1924 »	<u>663,010,878 58</u>
Soit une différence en plus de . . fr.	86,480,478 87

Nos comptes de dépôts à vue et à terme accusent une nouvelle et sensible augmentation à l'égard des chiffres de 1923, tandis que les soldes créditeurs de nos comptes de Sociétés marquent une diminution notable, et que les soldes débiteurs sont plus élevés.

L'élévation constante du prix des matières premières et de la main-d'œuvre, la longue durée des crédits que l'industrie doit consentir aux acheteurs étrangers nous obligent à mettre à la disposition de nos Sociétés amies des capitaux de plus en plus importants.

L'encaisse comprenant les fonds déposés à la Banque Nationale et au compte chèques-postaux s'élevait au 31 décembre 1924

**ACTIF
Encaisse.**

à fr. 129,019,956 69

L'actif immobilier de la Société Générale continue à figurer à notre Bilan pour fr. 20,000,000 00

**Immeubles
et mobilier.**

Nous avons achevé, au cours de cette année, l'aménagement du vaste immeuble de la rue Royale, acquis par nous en 1922. Certaines de nos Sociétés filiales ont pris possession des locaux que nous leur avions réservés et nos Services de dépôts de titres ont été transférés dans le bâtiment que nous leur destinions.

Par suite de l'extension prise par notre agence de Forest, nous avons dû agrandir ses installations.

Au début de l'année, nous avons rétrocédé à une Société filiale l'im-

meuble que nous possédions rue du Marais et qui était devenu disponible par suite du transfert d'une de nos agences au boulevard Anspach.

**Portefeuille
d'Effets.**

Le montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1924 est de fr. 235,563,191 77
Il y avait au 31 dé-
cembre 1923 . . . 12,900 effets pour . . fr. 273,609,849 62
Il est entré en 1924 : 1,906,107 » » . fr. 8,849,126,267 99
Il en est sorti en 1924: 1,905,787 » » . fr. 8,887,172,925 84
Il reste au 31 dé-
cembre 1924 . . . 13,220 » » . fr. 235,563,191 77
En 1923, il était entré 1,407,163 effets pour . tr. 7,004,951,298 57

Fonds publics.

Le Portefeuille des Fonds Publics comprend : des obligations 3 p. c. Dette Belge, 1^{re} et 2^e séries, des obligations de l'Emprunt Intérieur 5 p. c. à primes, des obligations de l'Emprunt Belge 6 p. c. de Consolidation, des Bons du Trésor Belge à 3 mois, 6 mois, 5 ans et 10 ans, des Bons du Trésor Congolais à 3 mois et à 6 mois, des Bons du Trésor Chinois 8 p. c, (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï), des obligations 6 p. c. de l'Emprunt Autrichien 1923 garanti.

Ces valeurs représentent une somme de . . . fr. 282,355,800 »

**Actions de
diverses sociétés.**

Le Portefeuille-Actions figure au bilan pour une somme de. fr. 383,758,025 » au 31 décembre 1923 il était porté pour . . . fr. 357,314,075 »

Soit donc une augmentation de fr. 26,443,950 »

Si les cours de fin décembre dernier pouvaient servir de base d'appréciation pour l'estimation de notre Portefeuille-Actions, la plus-value serait encore sensiblement supérieure à celle que nous relevions dans notre Rapport pour l'année 1923.

La Société Générale a pris un intérêt dans les Sociétés suivantes :

Société Anonyme des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence.

Société de Merbes-Sprimont.

Société des Charbonnages Dahlbusch.

Société Internationale des Combustibles Liquides (Procédé Bergius).

La Société Générale a participé en 1924 à l'augmentation de capital des Sociétés ci-dessous :

Banque d'Anvers ;

Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine ;

Banque du Congo Belge ;

Banque Générale de la Flandre Occidentale (par absorption de la Banque Générale d'Ostende) ;

Banque Générale de Liège et de Huy ;

Banque Générale du Luxembourg ;

Banque de Verviers ;

Union Financière et Industrielle Liégeoise ;

Société Anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges ;

Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa ;

Société Anonyme des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de La Providence ;

Société Anonyme des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne ;

Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye ;

Société des Charbonnages André Dumont ;

Société des Charbonnages Dahlbusch ;

Compagnie Electrique Anversoise ;

Compagnie Cotonnière Congolaise ;

Société Anonyme « Intertropical-Comfina » ;

Société Anonyme « Purfina ».

**Participations
financières.**

Le montant des participations financières s'élève au 31 décembre 1924 à fr. 30,320,163.98

En dehors de son intervention dans les Syndicats formés à l'occasion des augmentations de capital de Sociétés dont elle est actionnaire, la Société Générale a fait partie de différents Syndicats de garantie et a coopéré à l'émission des actions et des obligations des Sociétés énumérées ci-après, et dont elle a assuré le placement, concurremment avec d'autres Etablissements financiers :

- Compagnie du Chemin de Fer du Katanga;
- Société Anonyme des Aciéries de Haine-Saint-Pierre et Lesquin;
- Société Anonyme « Fabrique Nationale d'Armes de Guerre »;
- Société Anonyme Métallurgique de Corphalie;
- Société des Tôleries Delloye-Matthieu;
- Société des Usines à Tubes de la Meuse;
- Société des Usines, Boulonneries et Etirage de La Louvière;
- Société des Charbonnages de Fontaine-l'Evêque;
- Société des Charbonnages des Liégeois en Campine;
- Compagnie Auxiliaire des Mines;
- Société Anonyme « Cannon Brand »;
- Société Anonyme des Cimenteries et Briqueteries Réunies, précédemment dénommée Cimenteries et Briqueteries Réunies, Bonne-Espérance, Raevels et Loën;
- Société « Centrales Électriques des Flandres »;
- Société d'Électricité de l'Escaut;
- Société d'Électricité de l'Est de la Belgique;
- Société d'Électricité de l'Ouest de la Belgique;
- Société Anonyme « Fabrique de Soie Artificielle d'Obourg »;
- Société Anonyme « Fabrique de Soie Artificielle de Tubize »;
- Société Anonyme « Filatures de Laine Schwartz et C^e »;
- Société Anonyme « Tissage de Deynze »;
- Compagnie du Congo Belge;
- Compagnie Minière du Kasaï;

Manufacture Liégeoise de Caoutchouc souple, durci et gutta-percha
« O. Englebert Fils et C^{ie} »;
Société Liégeoise « Le Caoutchouc »;
Société des Papeteries Godin ;
Société Anonyme Roumaine pour l'Industrie du Pétrole « Concordia » ;
Compagnie Financière Belge des Pétroles (Petrofina) ;
Société Anonyme « Union Sucrière de Belgique » ;
Obligations de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants
pour la réparation des dommages de guerre.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales
affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

I. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS.

Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises. —
Les grandes entreprises de construction et d'exploitation de chemins de fer continuent à retenir toute l'attention de cette Société; récemment, elle a envoyé au Mexique et dans l'Amérique du Sud des missions d'étude qui ont rapporté des renseignements précieux.

Toutefois, l'incertitude politique qui continue à régner depuis la fin de la guerre et l'instabilité des changes contrarient la création de nouvelles affaires, surtout à l'étranger. Pour cette raison, plusieurs des projets préparés dans ces dernières années n'ont pu encore entrer dans la voie des réalisations, mais la Société espère que les négociations en cours entre les grands pays ramèneront le sentiment de sécurité indispensable à l'exercice d'une industrie comme la sienne.

En règle générale, les entreprises de transports de ce groupe et surtout les entreprises électriques accusent, dans leur développement, un nouveau progrès sur les années antérieures.

Le dividende du dernier exercice a été de 16 p. c. au lieu de 14 p. c. pour l'exercice antérieur.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de Fer. — Malgré la situation générale défavorable, les résultats de l'exercice 1924 ont été sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente.

Par suite de la diminution du trafic des chemins de fer, due à diverses causes, dont l'augmentation des tarifs, la demande de wagons a diminué et les taux de location sont devenus moins rémunérateurs.

Une partie du matériel roulant se trouve disponible, mais la Compagnie espère en trouver le placement dans les pays de l'Europe Centrale.

Société Belge de Chemins de Fer en Chine. — La Société a conservé sa participation dans l'entreprise du chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai. Le rail a atteint le Fleuve Jaune et la mise en exploitation de cette nouvelle section a procuré au chemin de fer un surcroit de trafic très intéressant. D'autre part, les travaux de construction se poursuivent dans la direction de Sianfu. Du côté de l'Est, la ligne est en communication directe avec la mer.

Malgré les troubles qui ont éclaté en Chine en septembre dernier, les résultats d'exploitation du chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai, pour l'année 1924, sont supérieurs à ceux de 1923.

Il n'a pas encore été possible d'envisager la mise en valeur des autres affaires concédées à la Société.

Compania del Ferrocarril Central de Aragon. — Les résultats définitifs de l'exercice 1924 ne sont encore connus que pour les neuf premiers mois; mais d'après l'allure du trafic pendant le dernier trimestre, il est à présumer qu'ils seront un peu supérieurs à ceux de 1923 et que la Compagnie sera en mesure de répartir aux deux catégories d'actions un dividende de 7 p. c., comme l'an dernier.

Compagnie du Chemin de Fer de Madrid à Aragon. — Bien que le trafic souffre encore de la concurrence des transports automobiles, les résultats d'exploitation peuvent être considérés comme satisfaisants.

Un décret-loi du Gouvernement espagnol en date du 12 juillet 1924 a établi un nouveau régime ferroviaire qui vise à favoriser le développement des lignes existantes et la construction de nouvelles lignes avec l'aide financière de l'État.

En entrant dans ce régime, la Compagnie a demandé que l'État, non seulement lui maintienne ses subsides antérieurs, mais se préoccupe d'assurer l'achèvement du réseau dont la construction a dû être interrompue.

Compagnie Générale des Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. — Malgré la persistance de la crise économique qui sévissait sur la République Argentine, le dernier exercice marque une nouvelle étape de l'amélioration de l'exploitation, dont les résultats ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Un indice certain de la prospérité croissante de la zone desservie est le développement du trafic des marchandises générales, dont le tonnage a presque doublé depuis dix ans. Parmi ces marchandises, on note, entre autres, le coton dont la culture s'accroît rapidement, créant une nouvelle source de richesse pour le pays et fournissant en même temps un contingent très appréciable de transport.

Les perspectives pour l'exercice en cours sont favorables.

Le produit net du dernier exercice qui comprend, comme les années précédentes, un bénéfice de change important, s'est élevé à 17 millions 290,917 francs, déduction faite d'une somme de 6,500,000 francs portée à la réserve, conformément aux dispositions de la loi Mitre. Le dividende brut a été de 60 francs par action (contre 35 francs).

Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri. — Le trafic a fortement augmenté au cours de l'exercice 1924 et le tonnage total transporté se rapproche sensiblement de celui de 1915.

Les recettes sont en progression notable; aussi permettent-elles,

malgré une augmentation des dépenses, d'espérer des résultats favorables pour l'exercice 1924.

Le projet de convention en vue de l'exploitation du réseau luxembourgeois à grande section est soumis à la ratification des Chambres luxembourgeoise et belge.

II. — CHARBONNAGES.

Notre Industrie Charbonnière avait bénéficié en 1923 d'une grande prospérité en raison du déficit mondial de la production houillère. Au cours de l'année 1924, cette situation privilégiée a disparu par suite du rétablissement graduel de la concurrence étrangère. La reprise de l'exploitation de la Ruhr a porté les livraisons au titre des Réparations à un niveau dépassant celui atteint de 1919 à 1922. A la faveur de l'amélioration de notre change, les importations d'Angleterre se sont intensifiées à certains moments; celles des bassins français du Nord et du Pas de Calais se sont développées en raison du taux réduit des salaires en vigueur dans ces régions et de la richesse plus grande des gisements. Cette concurrence a rendu difficile l'écoulement de la production belge et a obligé la plupart des exploitations à constituer des stocks importants.

L'industrie houillère a été contrainte de se réadapter à ces conditions peu favorables. Dans le bassin du Borinage, plus atteint en raison de la qualité de ses charbons, une grève d'une durée de deux mois a été causée par la suppression partielle des augmentations extra-conventionnelles des salaires accordées en 1923.

Nos Charbonnages ont continué à faire des sacrifices importants en immobilisations et en outillage, pour compenser les conditions plus défavorables du gisement de nos anciens bassins et la réduction des heures de travail. Ils supportent de ce fait la lourde charge de l'amortissement, tant des installations exécutées avant la limitation des heures de travail, que du surcroit d'immobilisations nouvelles.

III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Société Anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges. — Le premier exercice social depuis la fusion des deux Sociétés a permis de distribuer un dividende de 50 francs aux 67,200 actions de 500 francs. La Société a pu, en fin d'exercice, allumer son quatrième fourneau et mettre en marche le blooming et le second train de sa division de Renory, portant ainsi sa capacité de production au double de celle d'avant-guerre.

Le domaine charbonnier de la Société s'est accru d'environ 1,000 hectares par l'octroi d'une concession nouvelle au midi de ses anciennes exploitations, au titre d'inventeur de ce nouveau gisement.

Les augmentations de capital réalisées depuis l'armistice ont été la conséquence des participations prises par la Société ainsi que de sa fusion avec les Charbonnages Belges. Le capital a été porté le 1^{er} décembre 1924 à 80,000,000 de francs pour faire face à l'insuffisance d'indemnisation des dommages de guerre, à la modernisation de ses usines, ainsi qu'à l'accroissement de sa production et du fonds de roulement.

Ateliers Métallurgiques. — Le dividende distribué à la suite de l'exercice 1923-24 a atteint le même taux de 10 p. c. que celui de l'exercice précédent. La Société a surmonté les difficultés rencontrées en 1923 pour alimenter régulièrement ses usines : le carnet de commandes a été plus que doublé durant les douze derniers mois, permettant d'assurer une sérieuse activité dans les trois divisions.

Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi. — L'exercice 1923 a été marqué par une certaine reprise des affaires. Toutefois, l'instabilité des facteurs économiques n'a pas permis d'atteindre tous les résultats que l'importance des commandes reçues permettait d'entrevoir.

Il a été distribué pour 1923, aux 320,000 actions de 250 francs, un dividende de 15 francs, égal à celui de l'exercice précédent, et il a été affecté 1,200,000 francs au fonds d'amortissement.

La première partie de l'année 1924 s'est ressentie du trouble général causé par les violentes fluctuations des changes et par les élévations successives du prix de la main-d'œuvre. L'exercice se clôture dans des conditions satisfaisantes avec un carnet d'ordres largement garni.

Afin de faire face à l'accroissement du fonds de roulement justifié par le développement considérable de ses affaires, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé la création de 50,000 obligations de 500 francs, ayant droit à un intérêt fixe de 6 1/2 p. c. et à une participation dans les bénéfices, et comportant en outre une faculté de conversion en actions de capital après un délai de cinq ans.

Société Anonyme « La Bruggeoise et Nicaise & Delcuve ». —

La restauration des usines a été achevée par la mise au point du matériel récupéré après l'armistice et de celui acquis depuis lors. Ce travail a spécialement porté sur l'aciérie de la division de Bruges, dont les résultats ont été influencés défavorablement par la liquidation de commandes prises dans des conditions désavantageuses. La perte qui en est résultée a pu être compensée aisément par l'affectation d'une partie de la réserve créée lors de la constitution de la Société.

Le carnet de commandes a été amplement fourni au cours des derniers mois, et cette influence favorable se fera sentir pendant l'exercice 1924-1925.

Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rumelange « Hadir ». — Bien que le second semestre ait eu à souffrir de la faiblesse du marché métallurgique, l'activité de cette société s'est maintenue et les résultats acquis permettront vraisemblablement la répartition d'un dividende.

L'usine de Differdange a marché pendant toute l'année 1924 à huit

fourneaux. Celle d'Ottange a marché à deux fourneaux. A la division de Saint-Ingbert, la fabrication s'est développée et l'usine a travaillé dans des conditions favorables. On y a entrepris l'installation de deux nouveaux trains à feuillards, en remplacement de trains très anciens et de capacité insuffisante ; l'un est déjà en activité, l'autre sera terminé en 1925.

La **Société Générale Métallurgique de Hoboken** a poursuivi son programme de développement.

En vue de se procurer les ressources nécessaires pour la construction d'installations importantes devant traiter les métaux bruts du Katanga, elle a porté son capital de 28 à 40 millions de francs ; les 12 millions de francs d'actions nouvelles ont été souscrits par l'Union Minière du Haut-Katanga qui, dès lors, détient une participation de 50 p. c. dans le capital de la Société.

Ces deux entreprises industrielles, qui se complètent admirablement, ont renforcé encore leur collaboration : après avoir créé en commun précédemment une industrie du radium et de l'étain, elles ont décidé, dans les mêmes conditions, d'ériger des installations nouvelles pour la production du cobalt et l'électrolyse du cuivre brut, installations qui sont en voie de construction.

Les diverses usines de la Société : Hoboken (cuivre, plomb, argent, étain), Oolen (bichromates, radium) et Reppel (arsenic) ont été très actives et les résultats de l'exercice clôturé le 30 juin 1924 ont permis la répartition d'un dividende de 7 1/2 p. c.

La *Compagnie des Métaux Overpelt-Lommel*, dans laquelle la Société de Hoboken est fortement intéressée, a enregistré également, au cours du dernier exercice, des résultats très favorables.

Société Générale des Minerais. — La situation des marchés des métaux non-ferreux a été satisfaisante ; la production des usines a dépassé celle de 1923. Aussi, l'activité de cette Société dans le domaine du grand

commerce international des métaux non-ferreux a-t-elle été particulièrement importante.

Elle a continué à exécuter son programme d'extension à l'étranger en participant notamment avec d'autres groupes à la constitution, en Italie, de la Société « Minerali e Metalli » et en créant, au Mexique, avec l'Union des Usines à Zinc, une filiale, la « Compania Mexicana de Minerales » ; les circonstances nouvelles dans lesquelles devra s'effectuer l'approvisionnement de l'industrie du zinc, justifient d'ailleurs plus que jamais l'existence de cette filiale.

En raison du développement de ses affaires, la Société Générale des Minerais vient de porter son capital de 25 à 35 millions de francs. Dans cette augmentation du capital, nous avons souscrit 5 millions, représentés par 50,000 titres de 100 francs.

D'autre part, vu l'influence de jour en jour plus grande de la Société Générale des Minerais dans le domaine des industries chimiques, nous lui avons cédé la participation que nous possédions dans la Société Générale Belge de Produits Chimiques.

Un dividende de 10 p. c. a été distribué en 1923 ; les résultats de 1924 permettront, sans aucun doute, une répartition meilleure.

Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye. — Le bilan au 30 avril 1924 accuse un bénéfice net de fr. 42,000,000 contre fr. 18,900,000 pour l'exercice précédent.

Le dividende a été doublé et porté à 100 francs par titre ; il n'a absorbé que 15,000,000 de francs. Le solde du bénéfice (27,000,000 de francs) a été porté à des comptes de réserves et d'amortissements.

La Société procède à d'importants travaux de construction d'accumulateurs à minerais et charbons, de fours à coke et à l'installation de nouveaux laminoirs.

Elle s'est fortement intéressée dans la *Société Belge de l'Azote*.

La première usine belge fabriquant l'azote synthétique va être mise en marche.

Nous avons pris un intérêt, comme actionnaire, dans la **Société des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence**, avec qui nous entretenons, depuis de nombreuses années, les relations les plus cordiales.

Cette importante Société a terminé la reconstitution de ses usines qui avaient été fortement éprouvées par la guerre. Elle constitue actuellement un ensemble industriel très puissant.

Les résultats du dernier exercice, qui ont été particulièrement brillants, lui ont permis de distribuer un dividende de 235 francs aux 30,000 parts sociales existantes, après avoir affecté un montant de 16,000,000 de francs à des amortissements sur immobilisations et appliqué 8,500,000 francs à des fonds de réserve et de prévision. Une récente augmentation de capital vient de porter à 50,000 le nombre des parts sociales.

Société Métallurgique Russo-Belge. — La situation économique de la Russie reste toujours très incertaine.

D'après des renseignements officiels publiés à Moscou, la division métallurgique de la Société Russo-Belge est restée à l'« état de conservation ». Par contre, ses charbonnages sont toujours en exploitation et si leur prix de revient, calculé en or, est triple de celui de 1913, il est cependant redevenu sensiblement inférieur au prix de revient moyen de l'ensemble des charbonnages du Donetz. Les mines de fer de la Société restent probablement inexploitées, comme d'ailleurs la presque totalité des mines du Bassin du Krivoï-Rog.

Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa. — Cette Société a repris les intérêts détenus par des tiers dans ses filiales : la *Société des Usines de Nickel de la Nèthe* et l'*United States Nickel C°*. A cet effet, elle a porté son capital de 4 à 20 millions de francs.

Un dividende de 6 p. c. a été distribué en 1924.

Société Anonyme des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne. — Tout permet d'escompter pour l'exercice 1924 des bénéfices aussi favorables que ceux obtenus pour l'exercice 1923 et de croire que rien ne sera changé aux traditions de prudence qui président à la gestion de cette Société. Grâce à un effort industriel, technique et financier, la production en minerais de zinc, plomb, argent, et les fabrications du zinc brut, laminé et blanc, se rapprocheront bientôt du chiffre d'avant-guerre.

Le Conseil d'Administration, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, a décidé de porter le capital social de 9,000,000 à 12,000,000 de francs. En conséquence, le nombre de titres émis a passé de 112,500 dixièmes d'actions à 150,000 dixièmes. L'extension donnée aux affaires, les complications résultant du régime des changes et la nécessité de mettre le fonds de roulement en rapport avec les exigences financières du moment ont justifié cette mesure qui a reçu, de la part des actionnaires et du public, un accueil empressé.

IV. — ÉLECTRICITÉ.

Compagnie Électrique Anversoise. — La généralisation de l'utilisation du courant, constatée durant les années antérieures, ne s'est pas ralentie pendant l'exercice 1924.

Aussi, pour répondre aux besoins de plus en plus grands de la clientèle, la Compagnie Électrique Anversoise a-t-elle dû étendre et renforcer ses installations de transport, de transformation et de distribution du courant. De nouvelles lignes à haute tension pour le transport de l'énergie électrique produite par la Centrale de la Société d'Électricité de l'Escaut ont été posées, une nouvelle station de transformation a été construite dans le quartier Nord de la Ville, de nouveaux groupes de convertisseurs ont été établis dans les stations de transformation existantes et les réseaux ont été considérablement étendus.

Les immobilisations résultant de ces travaux et installations ont été couvertes par les disponibilités en banque.

L'augmentation de capital décidée au mois de février 1923 a été réalisée. Elle a été entièrement affectée à la souscription de 41,825 actions nouvelles de la Société d'Électricité de l'Escaut, qui figurent dans le portefeuille de la Compagnie.

Société d'Électricité de l'Escaut. — Pendant l'exercice 1924, cette Société s'est développée d'une façon importante.

Au cours de cet exercice, la clientèle a augmenté de plus de 25 p. c. et la vente du courant a dépassé de 30 p. c. le chiffre atteint en 1923.

De nombreux contrats ont été conclus pour la fourniture de l'énergie électrique aux industries.

Le capital social a été porté de 12,500,000 à 30,000,000 de francs.

Grâce à ces capitaux, la Société a pu entreprendre des extensions importantes de ses installations de production et de distribution.

De nouvelles chaudières et de nouveaux groupes turbo-alternateurs ont été commandés pour renforcer la Centrale de Merxem.

Les travaux pour l'électrification des communes de la rive gauche de l'Escaut, ainsi que pour l'établissement des installations à haute tension destinées à alimenter les régions Nord et Est de la province d'Anvers, sont poussés activement.

La réalisation de ces installations, qui pourront être mises en service en 1925, ouvre un champ nouveau à l'activité de la Société.

Société Générale Belge d'Entreprises Électriques. — Les Sociétés de production et de distribution d'énergie électrique auxquelles ce trust est intéressé, continuent à prendre une ampleur croissante par l'usage de plus en plus répandu de l'électricité.

En Belgique, sa filiale, la *Société Intercommunale Belge d'Électricité*,

est entrée dans la période de pleine activité, — la production de 1924 dépasse de 40 p. c. celle de 1923.

Le noyau d'affaires contrôlées par sa nouvelle filiale en Pologne, la **Société d'Entreprises Électriques en Pologne**, a donné des résultats satisfaisants qui ont permis de rémunérer le capital dès le premier exercice. Les perspectives de développement de ce groupe dans ce pays sont intéressantes.

La Société Générale Belge d'Entreprises Électriques a augmenté considérablement son champ d'action en France.

Les entreprises d'Italie continuent à donner des résultats en très sensible augmentation.

Les affaires de tramways dont la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques possède des titres en portefeuille répartissent des dividendes qui sont, pour la plupart, supérieurs à ceux des exercices précédents.

Les résultats de 1923 avaient permis à la Société de répartir un dividende sensiblement plus élevé que celui de 1922 ; nous avons tout lieu de croire que le bilan de l'exercice 1924 marquera un nouveau progrès.

Société d'Electricité et de Traction. — Au cours de l'année 1924, cette Société a pris un intérêt important dans la Société *Tramways et Électricité de Constantinople* et dans la Société *Énergie Électrique du Rouergue* ; elle a participé à la constitution de la Société *Électricité d'Alep*.

La Société des Tramways et Éclairage Électriques de Salonique lui a confié l'exécution des travaux d'extension de ses installations.

Les pourparlers pour le réajustement du cahier des charges de la concession de Smyrne ont été continués et une solution est sur le point d'intervenir.

Les bénéfices de l'exercice 1924 seront favorablement influencés par le rendement plus élevé du portefeuille, et permettront vraisemblablement

d'augmenter le dividende; pour l'exercice 1923, il a été réparti 40 francs à l'action privilégiée et 10 francs à l'action ordinaire.

La **Société Belge Radio-Électrique**, bénéficiant de la vogue toujours croissante de la T. S. F., s'est développée considérablement.

Pour renforcer sa situation financière, elle a affecté à des amortissements la totalité du bénéfice réalisé au cours de son premier exercice social.

L'avenir de cette entreprise peut être envisagé avec confiance.

V. — VERRERIES.

Verreries de Mariemont. — Le marché des verres à vitres a continué à montrer une grande activité, surtout pendant le premier semestre 1924. Des prix rémunérateurs ayant été obtenus à l'exportation, les résultats de l'exercice clôturant au 31 décembre 1924 sont sensiblement supérieurs à ceux de 1923.

En ce qui concerne l'avenir de l'industrie du verre, il convient de signaler qu'en juillet dernier, la Conférence Internationale du Travail à Genève a voté en première lecture un projet de convention prescrivant un arrêt hebdomadaire de vingt-quatre heures dans les verreries à bassin, mais autorisant des dérogations au principe, pour des motifs d'ordre technique ou économique. Il importe que ces dérogations soient appliquées pour ne point compromettre l'avenir de l'industrie verrière. Aussi est-il à souhaiter que le Gouvernement belge prenne les mesures que comporte pareille situation.

La Société des Verreries de Mariemont a maintenu entières ses participations dans la *Compagnie Internationale pour la Fabrication mécanique du Verre* (procédés Libbey-Owens) et dans la *Société Anonyme des Verreries de Jemappes*.

Cristalleries du Val-Saint-Lambert. — Le bénéfice de l'exercice 1923-1924 a dépassé celui de l'exercice précédent de plus d'un million de francs. L'excédent disponible a permis la distribution d'un dividende brut de 75 francs, contre 50 francs l'année précédente, aux 20,000 actions constituant le capital social.

La suppression du travail de nuit, impliquant l'allumage de plusieurs fours supplémentaires, l'élévation du prix des matières et des combustibles aussi bien que l'accroissement des salaires, pèsent sur l'exercice en cours. Par contre, il faut noter, avec satisfaction, un meilleur recrutement de la main-d'œuvre et un développement favorable de la production.

L'usine de Jambes, près de Namur, a été remise en activité.

La conclusion de traités de commerce avec des pays de grande consommation est d'une très haute importance pour l'avenir de l'industrie belge de la cristallerie et de la gobeletterie. Malheureusement, la politique protectionniste de la plupart des nations ne paraît guère s'atténuer.

Les Cristalleries du Val-Saint-Lambert célébreront, au cours de cette année, le centième anniversaire de leur fondation.

Compagnie Internationale pour la Fabrication mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens). — L'activité de cette Société se poursuit avec succès.

L'usine de Gompel fonctionne à plein rendement depuis le mois de juin 1924, époque à laquelle la troisième unité de deux machines a été mise en marche.

La production atteint 500,000 mètres carrés par mois et est facilement absorbée par le marché qui apprécie de plus en plus les qualités du verre Libbey-Owens.

Le bilan de la Société, arrêté le 30 avril 1924, résulte des opérations de transition entre la période des immobilisations et celle d'exploitation en marche industrielle ; il fait ressortir un bénéfice de 5,000,000 de francs, déduction faite des charges financières et frais généraux. Adoptant la

politique de prudence qui s'impose au début de toute affaire, la Société a affecté cette somme à divers amortissements.

L'usine de la filiale suisse de cette Société a mis au point ses fabrications, et la construction de l'usine de la filiale espagnole à Barcelone est en voie d'achèvement.

La filiale française, la **Société Franco-Belge pour la fabrication mécanique du Verre**, exploitera incessamment son usine de Saint-Etienne ; elle poursuit activement la construction de son usine de Wingle près Lens, d'une capacité de deux fours et quatre machines Libbey-Owens.

Enfin, il a été constitué, en mars dernier, une filiale italienne au capital de 15,000,000 de lires, dont le programme comporte au début l'installation d'un four à deux machines, à Mestre près de Venise ; la construction est en bonne voie.

La Compagnie continue les pourparlers pour l'introduction de ses procédés dans les autres pays importants d'Europe.

VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

Société Linière Gantoise. — Dans son allure générale, l'année 1924 ne s'est guère différenciée de sa devancière. Comme celle-ci, elle s'est caractérisée par le coût onéreux de la matière première, du combustible et de tous les approvisionnements de la fabrication ; la main-d'œuvre est restée insuffisante en quantité et en rendement ; les salaires se sont accrus ; d'une façon générale, tous les éléments du prix de revient ont poursuivi leur marche ascendante ; le change a maintenu son instabilité ; le protectionnisme a renforcé ses barrières. Néanmoins, le résultat de l'exercice ressort d'une façon satisfaisante, grâce notamment à une amélioration du prix des filés, mais il est à souhaiter que, pour le bien général comme pour son propre avantage, l'industrie nationale retrouve, avec la stabilisation du rythme économique et un régime

rationnel du travail, les conditions normales d'une prospérité moins exposée aux incertitudes et aux fluctuations.

Union Cotonnière. — L'industrie cotonnière n'a pas cessé d'être aux prises avec les difficultés signalées les années précédentes : instabilité des changes, cherté excessive de tous les articles de la consommation industrielle, fléchissement du rendement de la main-d'œuvre, déchet de la production en raison de la limitation de sa durée. Toutefois, par une organisation minutieuse, notamment par la spécialisation du travail des usines de son groupement, l'Union Cotonnière a pu compenser les conditions désavantageuses de son activité et obtenir des résultats satisfaisants.

D'autre part, elle a participé aux arrangements intervenus entre le Gouvernement et « La Textile », mettant fin à une longue incertitude au sujet du remboursement des dollars cédés à réméré par le Gouvernement au lendemain de l'armistice.

Société Générale Belge de Produits Chimiques. — Les prévisions favorables indiquées à la fin de l'exercice 1923 se sont trouvées confirmées pendant une bonne partie de l'exercice 1924.

Dans la suite, les négociations économiques entreprises avec divers pays voisins pour la conclusion de nouvelles conventions douanières ont créé une incertitude qui a pesé sur le marché des produits chimiques.

Dans l'ensemble, cependant, les résultats d'exploitation de l'exercice 1924 marquent un progrès sur l'exercice précédent.

La réalisation du programme industriel de la Société se poursuit dans de bonnes conditions.

Compagnie Immobilière de Belgique. — Au cours de l'exercice 1924, la Compagnie a pu réaliser avantageusement plusieurs immeubles bâtis et non bâtis. La perception des loyers et des annuités s'est effectuée avec une parfaite régularité. L'exercice se clôture dans des conditions favorables.

Société des Faubourgs de Bruxelles. — La location des immeubles de la Société s'est opérée régulièrement; son rendement accuse une augmentation sur celui de 1923.

Union Financière et Industrielle Liégeoise. — Au cours de l'exercice 1924, le capital a été porté de 20 à 40 millions de francs en raison du développement de l'activité de la Société.

L'Union a prêté son concours à la *Fabrique Nationale d'Armes de Guerre* pour l'émission d'un emprunt obligataire d'un modèle nouveau donnant aux souscripteurs, outre un intérêt fixe, un supplément de rémunération proportionnel aux résultats de l'exercice. Cette émission a rencontré un grand succès tant en raison de la forme même de l'emprunt que des résultats particulièrement intéressants obtenus par la Fabrique Nationale. Celle-ci continue à développer sa production qui rencontre une faveur croissante dans notre pays, ainsi qu'auprès de la clientèle étrangère.

Les autres entreprises dans lesquelles l'Union Financière est intéressée, continuent également à donner des résultats favorables, notamment la *Société des Mines, Minerais et Métaux*, les *Usines à Cuivre et à Zinc* et la *Société des Poudreries Réunies*.

La Société a pris un intérêt notable dans l'augmentation de capital de la *Manufacture Liégeoise de Caoutchouc O. Englebert Fils et C°*, dont l'importante production est le résultat d'un développement continu depuis de nombreuses années.

L'Union Financière a pris également une participation dans la *Société des Papeteries Godin, à Huy*. Les usines de cette Société constituent un des groupes les plus puissants de l'industrie du papier en Belgique.

Compagnie Financière Belge des Pétroles (Pétrofina). — Au cours de l'exercice 1924, cette Société a créé une filiale française, sous le nom de *Pétrofina Française*, dans le but de s'intéresser aux

Sociétés auxquelles le Gouvernement français transfère les avantages en matière de pétrole, obtenus ou à obtenir à la suite d'accords diplomatiques.

La Pétrofina a constitué également une société française, sous la raison sociale *Purfina-Transports*, en vue d'acquérir des bateaux-citernes, destinés à assurer l'exécution des programmes d'importation des diverses filiales.

D'autre part, la Pétrofina a apporté son concours, sous toutes les formes, à la *Société des Pétroles au Congo*, pour la reprise de son activité en Afrique.

Enfin, la *Purfina*, filiale pour la vente des produits en Occident, a poursuivi la mise au point et le développement de son usine pour la fabrication des huiles de graissage, à Ertvelde. Son approvisionnement ayant pu être assuré pour tous les dérivés du pétrole, elle s'est appliquée plus spécialement à étendre ses différentes organisations de vente.

La marche des autres filiales peut être considérée comme normale.

Société Nationale pour l'Etude des Transports Aériens (S. N. E. T. A.). — L'activité de cette Société se manifeste par l'intermédiaire de ses filiales : la *Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne* (S. A. B. E. N. A.), qui a inauguré, en 1924, une ligne de transports aériens sur le parcours Amsterdam-Bruxelles-Strasbourg-Bâle et la *Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques* (S. A. B. C. A.) dont les affaires se développent régulièrement et qui a distribué, en 1924, un dividende de 8 p. c.

La réorganisation des services du **Lloyd Royal Belge**, que nous avons annoncée dans notre rapport de 1923, se poursuit d'une manière satisfaisante. Elle s'est traduite par une augmentation de rendement du matériel naval, une réduction de la consommation du combustible et une amélioration de la qualité du fret, dues en grande partie à la régularisation des départs des vapeurs.

La crise maritime mondiale est toujours aiguë : l'index général des

frets, en 1924, n'accuse qu'une légère augmentation sur les chiffres de 1923. Les résultats de l'exercice écoulé marquent pour le Lloyd Royal Belge une sensible amélioration sur ceux de 1923, qui se clôturait par une perte importante.

Société Anonyme de Merbes-Sprimont. — Au cours de l'exercice 1924, la Société Générale de Belgique a participé à l'augmentation du capital de la Société Anonyme de Merbes-Sprimont, qui, de 32 millions 750,000 francs, a été porté à 70 millions de francs.

Cette Société, qui possède d'importantes exploitations de grès, de petit granit et de marbre en Belgique, contrôle d'intéressantes Sociétés d'exploitation de marbres en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Elle possède, en outre, des ateliers spécialisés dans la construction des machines à travailler la pierre.

Les fonds qui ont été mis à sa disposition à la suite de l'augmentation de capital lui ont permis de renforcer sa vaste organisation dont le développement se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

VII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Banques Patronnées. — Nos filiales de province n'ont pas cessé de voir s'accroître la confiance qui leur est témoignée par leur clientèle ; les rapports de fin d'année de ces établissements feront ressortir une notable augmentation de leur mouvement d'affaires et des résultats bénéficiaires satisfaisants.

Malgré le resserrement monétaire qui a caractérisé l'année 1924, les Banques Patronnées ont pu, en éliminant toutes demandes de crédit d'une nature spéculative ou pouvant donner lieu à une immobilisation prolongée, prêter un appui efficace à leurs clients industriels et commerçants et faciliter le développement de leurs transactions tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Au cours de l'exercice 1924, le nombre des sièges, succursales et agences des Banques Patronnées a été porté de 267 à 322.

Au début de 1924, la **Banque d'Anvers** a absorbé le *Crédit Mobilier de Belgique* avec qui elle était intimement liée depuis de nombreuses années, grâce à une communauté d'intérêts très étendue. Pour rémunérer l'apport, par cet établissement, de l'intégralité de son actif, ainsi que la cession, par la Société Générale, de divers titres, le capital de notre filiale a été porté de 35 à 80 millions de francs. Cette opération lui a permis d'affecter un montant d'environ 35 millions de francs à ses réserves, qui atteignent par ce fait 70 millions de francs. La Banque d'Anvers dispose ainsi d'un capital et de moyens d'action considérablement renforcés et pleinement en rapport avec la situation prépondérante qu'elle occupe sur la place d'Anvers.

La **Banque Centrale du Limbourg** a conclu avec la *Banque Meuse et Campine* un arrangement à la suite duquel cette dernière a cessé d'exercer son activité bancaire en Belgique et en Hollande, tout en continuant à gérer ses importantes participations financières et son portefeuille. A cette occasion, le capital de la Banque Centrale du Limbourg a été porté de 4 à 10 millions de francs. Les heureux effets de cette concentration se manifestent déjà dans le bilan de l'exercice 1924.

A la suite d'un accord intervenu entre la Société Générale de Belgique et la Nederlandsche Handel-Maatschappij, a été constituée le 22 décembre dernier la **Limburgsche Bankvereeniging**, au capital de 5,000,000 de florins, dont 1,500,000 florins actuellement émis. Cet établissement financier, qui exercera son activité dans le Limbourg Hollandais, a repris la suite des affaires de l'Agence de Maestricht de notre filiale, la Banque Centrale du Limbourg, et de la N. V. E. Philips en C°s Bank, à Maestricht, dans laquelle la Nederlandsche Handel-Maatschappij avait un intérêt prépondérant.

La Banque de la Flandre Occidentale et la Banque Générale d'Ostende ont été réunies sous le nom de **Banque Générale de la Flandre**

Occidentale, au capital de 7 millions de francs. Les résultats obtenus par chacun des deux établissements séparément étaient satisfaisants, mais nous comptons que la réunion de ces deux activités produira un rendement encore meilleur.

Le capital de la **Banque Générale du Luxembourg** a été porté de 7,500,000 francs à 15 millions de francs, celui de la **Banque de Verviers** de 3 à 9 millions de francs et celui de la **Banque Générale de Liège et de Huy** de 25 à 50 millions de francs ; ces augmentations ont été dictées par le souci d'adapter les capitaux de ces Banques à leur chiffre d'affaires, qui manifeste un accroissement rapide et considérable.

Pour le même motif, des assemblées générales extraordinaires de la **Banque de Gand** et de la **Banque Centrale de la Dyle**, tenues en décembre 1924, ont décidé de porter le capital de la première de 25 à 50 millions de francs et celui de la seconde de 5 à 10 millions de francs. Ces deux augmentations de capital seront réalisées prochainement.

Les bénéfices obtenus par la **Banque Italo-Belge** pendant le dernier exercice, sont sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent et ont permis la distribution d'un dividende de 8 p. c., égal à celui de l'an dernier. Depuis la clôture de l'exercice, les changes sud-américains se sont raffermis et le taux de l'argent a une tendance à s'élever dans les pays où la Banque Italo-Belge est établie.

La Banque Italo-Belge a, cette année notamment, contribué grandement au développement des affaires entre la Belgique et l'Amérique du Sud ; elle a prêté son concours le plus large au financement des exportations et des marchés importants passés par nos industriels avec des administrations publiques et des compagnies de chemins de fer sud-américaines.

Son organisation en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay, lui permet de répondre avantageusement aux sollicitations de sa clientèle croissante.

Le solde bénéficiaire de l'exercice clôturé le 30 juin dernier a permis à la **Banque Belge pour l'Étranger** de distribuer un dividende de 8 p. c. net d'impôt, contre 7 p. c. pour l'exercice antérieur. Une somme de quatre millions de francs a été portée à la réserve, qui s'élève actuellement à 28.000.000 de francs.

Les opérations de la Banque prennent une extension considérable et les résultats viennent récompenser les efforts qu'elle a faits depuis de nombreuses années pour mettre à la disposition de sa clientèle une organisation de plus en plus complète, notamment dans les pays de l'Europe Centrale et des Balkans qui offrent à l'exportation belge des débouchés intéressants.

Une succursale a été ouverte à Constantinople au mois de mai dernier.

Pas plus que les années précédentes, il n'a été tenu compte au Bilan de la plus-value importante que présentent les avoirs de la Banque Belge en monnaies appréciées.

La **Banque d'Outremer** a marqué, au cours de l'exercice 1924, de nouveaux progrès et sa situation s'avère des plus prospère.

Les résultats enregistrés au cours de l'année sont en sensible progression sur ceux de l'exercice précédent et se traduiront vraisemblablement par une augmentation du dividende.

Crédit Foncier de Belgique. — Les opérations du Crédit Foncier de Belgique ont été limitées aux prêts hypothécaires remboursables par annuités, à l'exclusion de toutes avances à terme fixe sans amortissements. Conformément aux statuts sociaux, les prêts ont été consentis uniquement sur immeubles situés en Belgique, à concurrence d'une quote-titre très prudente de leur valeur de réalisation dûment expertisée.

La vente des obligations foncières émises en représentation des prêts du Crédit Foncier de Belgique s'est ressentie des dispositions générales du marché des valeurs ; toutefois, ces titres ont gardé l'entièr e faveur de l'épargne recherchant les placements de tout repos.

Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (Gand). — L'année 1924 a été caractérisée par une nouvelle augmentation des crédits consentis à la batellerie. La prospérité du trafic fluvial se maintient; elle incite les mariniers à acquérir ou à améliorer un outillage rémunérateur : dans l'un et l'autre cas, l'intervention de la Société de Crédit Fluvial leur est des plus utile.

La situation de l'armement maritime a engagé la Société à ne pas traiter d'opérations de prêts sur navires.

Société Belge de Crédit Maritime (Anvers). — L'exercice a été marqué par un bon courant d'affaires. L'application de moteurs aux bateaux d'intérieur prend une grande extension et multiplie les besoins de crédit.

Les conditions auxquelles les opérations ont été traitées, ainsi que les garanties constituées donnent toute satisfaction.

La Société a poursuivi la réalisation des navires qui lui avaient été adjugés à la suite de la crise maritime de 1920. Les négociations touchent à leur fin.

Banque de l'Union Parisienne. — L'essor de cet Etablissement s'est accentué au cours de l'année 1924; ses nouveaux progrès se traduiront par une augmentation sensible des résultats bénéficiaires.

La Banque a encore étendu largement son champ d'action et a développé avec succès les participations qu'elle détient dans différentes affaires de très bel avenir. Elle a porté également une attention toute particulière à l'extension de ses opérations de banque et de crédit, qui gagnent chaque année en importance.

La **Banque Générale du Nord** a pu, grâce à la situation qu'elle occupe dans les régions où elle exerce son activité et malgré les difficultés actuelles, maintenir un concours efficace à sa clientèle industrielle

et commerciale. Elle poursuit l'amélioration progressive de ses services, tant au siège social que dans ses nombreuses succursales et agences.

Les résultats obtenus pour l'année écoulée sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine. — Une sérieuse reprise des transactions commerciales a eu pour effet d'améliorer sensiblement, en ces derniers temps, la situation économique de la République Argentine et d'y faciliter, à nouveau, le placement des disponibilités en pesos.

Grâce à leurs bénéfices réalisés principalement en cette monnaie appréciée, les dividendes distribués aux actionnaires, par les deux Sociétés, ont pu être sérieusement augmentés au cours de ces dernières années et il est à prévoir qu'ils pourront être maintenus, pour le moins, aussi largement à l'avenir.

Le dividende de la **Banque d'État du Maroc** pour l'exercice 1923 a été fixé à 26.66 p. c. par l'Assemblée Générale du 31 mai 1924, et les réserves ont été portées de frs. 18,850,000 à frs. 23,390,000. L'exercice 1924 doit bénéficier d'une plus grande activité des affaires, résultant d'une récolte sensiblement meilleure que celle des années précédentes.

L'activité du **Wiener Bank-Verein** pendant l'exercice 1923 a été des plus satisfaisante et les bénéfices réalisés ont permis la distribution d'un dividende de 8,000 Kr. par action, après une large dotation des réserves. Au cours de ces derniers mois, la place de Vienne a traversé une crise grave, causée par les excès de la spéculation boursière. Cette crise a amené la chute de quelques établissements secondaires, mais n'a point atteint les grandes banques autrichiennes, au premier rang desquelles se trouve le Bank-Verein. La situation tend peu à peu à redevenir normale.

Société Coopérative d'Avances aux Combattants. — Les prêts accordés par cette société aux anciens combattants étaient le 31 décembre 1923 au nombre de 88,648 pour un total de fr. 71,092,706.18.

Au cours de l'année 1924, le mouvement des opérations de la Coopérative s'est sensiblement ralenti, les combattants n'ayant plus le même intérêt à recourir à ses services, puisque trois sixièmes du montant de leurs livrets étaient remboursables par la Caisse d'Epargne dès le 30 juin 1923 et un nouveau sixième à partir du 30 juin 1924.

D'autre part, à cette même date, la Caisse d'Epargne, agissant pour compte de l'Etat, a versé à la Coopérative, en remboursement de ses avances, une somme de 52,000,000 de francs.

En résumé, en tenant compte des prêts accordés en 1923, le solde restant dû par les combattants le 31 décembre 1924, s'élevait à 31,970,560.09 francs, se répartissant en 93,509 prêts.

Après le 30 juin prochain, la Société Coopérative aura rempli la mission qui lui avait été confiée ; sa mise en liquidation pourra donc être proposée en 1925.

VIII. — ENTREPRISES COLONIALES.

Le développement économique de la Colonie, en 1924, a été sérieusement entravé par la crise aiguë des transports qui s'est manifestée sur le chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Grâce aux mesures énergiques qui ont été prises, le rétablissement de la situation normale paraît être en bonne voie.

Cette alerte aura eu pour effet de mettre en relief l'importance du problème des transports intérieurs qui, on ne saurait assez le répéter, conditionne l'essor du Congo. Il convient surtout, à cet égard, que les chainons successifs de transport soient adaptés aux exigences du trafic actuel et futur et qu'il soit établi entre eux une étroite coordination.

Dans tous les domaines de l'activité économique, les plus louables efforts ont été faits pour renforcer l'organisation des diverses entreprises, diminuer le portage, si nuisible pour les populations indigènes, et améliorer le sort de celles-ci.

Au début de 1924, le montant des capitaux investis dans les entreprises coloniales représentait environ un milliard de francs et les dividendes encaissés dépassent 100 millions de francs, faisant ainsi ressortir un revenu moyen de plus de 10 p. c. Il est à remarquer que l'estimation boursière des affaires congolaises est considérablement supérieure au capital engagé, ce qui montre la confiance que le public a placée dans l'avenir de ces entreprises.

Pendant l'année écoulée, il a été constitué neuf Sociétés nouvelles, au capital total de 35 millions de francs ; d'autre part, les Sociétés existantes ont augmenté leur fonds social à concurrence de 155 millions de francs, ce qui porte à 190 millions de francs le total des capitaux nouveaux investis dans les entreprises coloniales, indépendamment des sommes importantes consacrées par le Gouvernement à l'équipement de son territoire (construction du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, augmentation de la flotte sur le Haut-Fleuve, etc.).

Les industries minières (cuivre, diamant, or, étain, radium) ont donné des résultats remarquables.

Les Sociétés de transport ont fait preuve d'une grande activité : amélioration des conditions d'exploitation sur les lignes du Katanga, des Grands-Lacs et du Mayumbe ; remise en état et commencement des travaux de transformation de la ligne Matadi-Léopoldville, construction d'environ 150 kilomètres du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga et de plus de 100 kilomètres de chemin de fer à voie étroite sur les lignes Charlesville-Makumbi (Kasaï), Aketi-Djamba (Uele), Lualaba-Manono (Tanganyika). Les moyens de transports fluviaux ont également été perfectionnés et il a été procédé à la création d'un réseau routier important.

Les résultats des Sociétés commerciales sont satisfaisants dans

l'ensemble, malgré les difficultés que leur a occasionnées l'embouteillage de Matadi; la limitation des transports qui en est résultée a entraîné une diminution notable de l'exportation des produits coloniaux et de l'importation de marchandises d'Europe.

Quant aux entreprises agricoles, elles sont en sérieux progrès, spécialement en ce qui concerne la culture du coton.

Enfin, pour ce qui regarde les industries diverses, signalons l'extraction du charbon, qui, en 1924, a atteint 80,000 tonnes et la mise en marche, avec plein succès, de deux usines à ciment: l'une au Katanga, l'autre dans le Bas-Congo.

Incontestablement, les brillants résultats des entreprises coloniales ont eu une répercussion favorable sur les finances de la Colonie; celle-ci détient, en effet, un portefeuille important de titres congolais, dont la valeur dépasse largement le montant de sa dette: la part des bénéfices lui revenant dans les entreprises minières est suffisante à elle seule pour lui permettre de faire face au service de tous ses emprunts.

Une situation financière aussi saine n'a pu que fortifier le crédit de la Colonie et elle lui facilitera l'obtention des capitaux qui lui sont encore nécessaires pour compléter et améliorer son outillage.

Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga. —

A. — **Chemin de Fer du Katanga** (longueur exploitée : 768 kilomètres).

La marche de l'exploitation du Chemin de fer du Katanga se poursuit de manière satisfaisante.

Le trafic continue à se développer dans de fortes proportions; c'est ainsi qu'à fin octobre 1924, on avait déjà enregistré pour les dix mois de 1924 le transport de 2,200,000 tonnes contre 1,860,000 tonnes à fin octobre 1923.

Cet accroissement de trafic, qui a entraîné une progression correspondante des recettes, est surtout la résultante de l'extension considérable de l'industrie minière.

De nouvelles augmentations de trafic sont prévues pour 1925. Pour y faire face, les effectifs de matériel roulant seront encore renforcés.

Il y a actuellement en service : 70 locomotives d'exploitation de 85 à 118 tonnes en ordre de marche, 43 locomotives de manœuvres, 40 voitures à voyageurs et 1,070 wagons et fourgons divers, dont une grande partie de 35 tonnes de capacité.

Il a été commandé, pour mise en service dans le premier semestre de 1925, 4 locomotives d'exploitation identiques aux 12 unités de 118 tonnes déjà en service en 1923 et capables de remorquer des trains de 550 tonnes brutes, et 205 wagons divers de 35 tonnes de capacité.

Le personnel occupé par le Chemin de fer du Katanga comporte 370 agents blancs et 4,250 indigènes.

Les conditions sanitaires et d'adaptation du personnel continuent à s'améliorer, et, à cet égard, il convient de signaler que de nombreux agents blancs arrivés au terme de leur engagement prolongent volontairement leur séjour en Afrique.

En ce qui concerne la main-d'œuvre indigène, la Compagnie utilise très largement les clercs et artisans qu'elle forme avec succès dans ses écoles.

B. — **Ligne du Bas Congo au Katanga (Bukama-Illebo).** — Les travaux de construction de cette ligne, qui aura environ 1,100 kilomètres de longueur, se poursuivent très activement, tant du côté d'Illebo que du côté de Bukama.

A la *Division Nord* (Illebo), les travaux étaient en cours sur une section de 178 kilomètres d'Illebo à Mueka, au 1^{er} octobre 1924; la plateforme était terminée sur 93 kilomètres.

Nonobstant l'embouteillage de Matadi, une trentaine de kilomètres de voie étant parvenue à pied d'œuvre, la pose de la voie a pu être entamée en octobre.

La pose de la ligne télégraphique est en cours.

Les travaux du port et de la tête de ligne d'Illebo sont activement menés.

L'implantation du tracé se poursuit au-delà de Mueka.

A la *Division Sud* (Bukama), les progrès réalisés sont très satisfaisants.

Un pont provisoire en bois de 250 mètres de portée, sur le Lualaba, a été construit à Bukama, avec une rapidité remarquable, pour assurer la liaison directe du Chemin de fer du Katanga avec les chantiers de la ligne en construction, et permettre le montage du pont définitif qui comportera quatre travées métalliques de 60 mètres.

La construction des trois piles en rivière de ce pont, travail aussi important que délicat, est en bonne voie, et les deux premières travées métalliques sont en cours de route.

En même temps que les travaux du pont de Bukama, ceux de la ligne avancent rapidement.

Fin décembre, les chantiers de terrassements s'échelonnaient jusqu'au Lomami (Klm. 200), et le rail atteignait déjà le Klm. 100.

La pose de la ligne télégraphique suit de près l'avancement du rail.

140 agents blancs et environ 12,000 indigènes travaillent à la construction de la ligne Bukama-Ilebo.

Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains. — Cette Société a pris un intérêt prépondérant dans le capital de la *Compagnie Minière des Grands Lacs*, laquelle a pour objet la mise en valeur du domaine minier de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

Les travaux de recherches ont déjà donné des résultats intéressants; des alluvions aurifères ont été localisées et les travaux d'exploitation sont amorcés.

Le bilan de 1923 de la Société Auxiliaire accuse un bénéfice de 600,000 francs qui a été entièrement affecté aux amortissements.

Union Minière du Haut-Katanga. — Les résultats obtenus en 1924 ont dépassé les prévisions les plus optimistes ; ils marquent une progression d'environ 50 p. c. sur ceux de l'année précédente et classent cette Société parmi les plus forts producteurs de cuivre du monde.

I. Cuivre. — Les réserves minières, spécialement en minerai riche de fusion directe, se sont accrues, malgré une consommation intensive au cours de l'année.

L'usine de concentration de la Panda a traité environ 1,000,000 de tonnes de minerai produisant 200,000 tonnes de concentrés riches. Des essais d'enrichissement par flottation ayant réussi, les installations vont être complétées de façon à produire par ce procédé un supplément de 30,000 tonnes de concentrés fins par an.

La production de cuivre a été de 79,650 tonnes aux fours water-jackets, 4,750 tonnes au four à réverbère et 1,100 tonnes à l'usine électro-chimique, faisant un total général de 85,500 tonnes contre 87,886 tonnes en 1923.

La marche du four à réverbère et de l'usine d'essai de « leaching » ayant donné toute satisfaction, il est projeté de commencer prochainement l'érection d'installations importantes pour traiter les minerais par ces deux procédés.

II. Étain. — La production d'environ 690 tonnes de cassitérite a été envoyée à Hoboken, pour y être traitée dans l'usine construite à cet effet. L'étain produit est de toute première qualité.

III. Radium. — En vue d'assurer plus facilement l'écoulement des quantités importantes de radium fabriqué au moyen des minerais du Katanga, une extension notable a été donnée au Département commercial qui, non seulement vend la précieuse matière, mais s'occupe de toutes les opérations accessoires : fabrication des aiguilles, plaques, fourniture de l'appareillage, appareils à émanation, etc. En 1924, il a été

vendu plus de 20 grammes de radium, représentant les 3/4 environ de la consommation mondiale.

IV. *Cobalt.* — Une installation de fours électriques a été mise en marche en 1924 à La Panda. Elle produit un alliage cuivre-fer-cobalt qui sera traité en Belgique, à Oolen, dans une usine que l'on espère mettre en marche au cours du premier semestre de 1925 et qui produira du cobalt sous forme de métal et d'oxydes.

Participations financières. — L'Union Minière a augmenté considérablement sa participation financière dans la *Société Générale Métallurgique de Hoboken*. Elle détient actuellement la moitié du capital de cette importante Société, avec la collaboration de laquelle elle s'occupe de l'industrie du radium, de celle de l'étain, du cobalt et du raffinage électrolytique du cuivre brut.

Elle a également augmenté sa participation dans la *Compagnie Foncière du Katanga*.

Résultats. — En 1924, il a été payé un coupon de 30 francs net aux actions privilégiées et de 80 francs brut aux actions de capital et de dividende.

Les prévisions pour l'exercice 1924, malgré les cours dépréciés du cuivre (moyenne du « Standard », en 1924, environ £ 63 contre £ 65 en 1923 et £ 68 en 1913) sont des plus favorables.

Société des Charbonnages de la Luena. — La mise en valeur du gisement s'est poursuivie normalement pendant l'exercice 1924. La production a atteint environ 75,000 tonnes. Les travaux d'exploitation se développent de plus en plus dans les chantiers souterrains et l'on a entrepris la création d'un puits d'extraction.

Le triage à charbon et la centrale électrique sont en montage; on peut espérer leur mise en service à brève échéance.

Des recherches de gisement houiller sont en cours au sud du bassin actuellement exploité.

Sociétés Diamantifères. — Les Sociétés exploitantes ont poursuivi leur programme d'organisation générale, tendant à créer des moyens de communication dans le bassin du Kasaï et, d'autre part, à augmenter le bien-être du personnel blanc et indigène.

En matière de transports, les progrès ont été sensibles : le service de chemin de fer Decauville, de Charlesville à Makumbi (100 km.) est exploité jusqu'au kilomètre 50 ; sur le bief navigable Makumbi-Tshikapa, un second remorqueur a été mis en service, et un bateau rapide pour passagers et bagages assure les relations entre Léopoldville et Charlesville ; le réseau routier (plus de 1,000 km.) a été achevé et équipé avec un nombre important de camions-automobiles.

En matière agricole, la superficie des cultures vivrières a été portée à 1,100 hectares ; les pépinières comptent 250,000 palmiers. D'un autre côté, l'élevage du gros bétail a été poursuivi avec succès et le cheptel comprend plus de 5,000 têtes.

On s'est préoccupé également de l'amélioration des camps de travailleurs indigènes et on a procédé à la construction de nouveaux hôpitaux et infirmeries. Enfin, le service médical a été complété : il comporte actuellement 7 médecins, 9 aides-médecins, 6 agents sanitaires, 30 infirmiers noirs.

La production totale des entreprises diamantifères opérant dans le bassin du Kasaï et dans le territoire portugais de l'Angola (Compagnie «Diamang») a atteint, en 1924, 660,000 carats, ce qui constitue, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 120,000 carats, soit 25 p. c.

Les ventes de diamants ont pu être effectuées à des prix favorables, grâce à la fermeté du marché et au niveau élevé de la livre sterling, ce qui a permis aux Sociétés d'enregistrer des bénéfices intéressants.

Signalons qu'en vertu des dispositions prises lors de la constitution des différentes Sociétés diamantifères congolaises, la moitié des bénéfices qu'elles réalisent revient au Gouvernement de la Colonie, ce qui représente pour l'année 1923 : 12,390,000 francs.

La **Société Internationale Forestière et Minière du Congo** a produit, en 1924, 210,000 carats de diamants, contre 238,000 l'année précédente. Cette régression est due au fait que la Société a ralenti l'exploitation de certaines de ses mines pour se livrer à des travaux d'organisation générale et à l'extension de ses cultures vivrières.

La production de la **Société Minière du Beceka**, qui avait atteint 165,000 carats en 1923, est passée à 280,000 carats en 1924.

La **Société Minière du Kasaï** a produit 40,000 carats de diamants, contre 28,000 en 1923.

La **Société Minière du Luebo**, tout en poursuivant le développement de ses gisements, a porté sa production de 13,000 à 20,000 carats.

Compagnie des Diamants de l'Angola (Colonie Portugaise). — Cette Société a produit en 1924, 120,000 carats de diamants, contre 95,000 l'année précédente.

Compagnie Belge Maritime du Congo. — Les résultats de l'exercice 1924 sont moins défavorables que ceux des années précédentes, le trafic des marchandises ayant augmenté sensiblement à partir du milieu de cette année.

Compagnie Africaine de Navigation. — Bien que le taux des frets entre Anvers et le Congo reste toujours fort bas, l'importance du trafic à l'importation et à l'exportation, surtout dans les derniers mois de l'année écoulée, permet d'espérer des résultats d'exploitation satisfaisants pour cet exercice.

La **Banque du Congo Belge** a vu son activité croître de façon sensible au cours de l'exercice 1923-24. Ce développement des affaires a justifié l'augmentation du capital qui a été porté de 12 à 20 millions de francs.

Comme par le passé, la Banque a appuyé de tous ses moyens l'essor remarquable que prend la Colonie; au cours de ces derniers mois, elle s'est efforcée plus spécialement d'aider le commerce colonial aux prises avec de très graves difficultés de transport.

L'exercice clôturé le 30 juin 1924 laisse un bénéfice de fr. 3,845,000, qui, après les prélèvements statutaires et les redevances de fr. 1,639,000 au Trésor Colonial, permettra l'attribution d'un dividende de 12 p. c. net d'impôts et l'affectation de fr. 766,490.93 au fonds de réserve.

La **Banque Commerciale du Congo** apporte aux affaires coloniales un concours toujours plus actif. Le dividende de l'exercice 1923-24 est de 15 p. c. net d'impôts.

Compagnie Cotonnière Congolaise. — La campagne cotonnière de 1924 a porté sur plus de 4,000 tonnes de coton brut (1,375 tonnes de coton égrené), assurant ainsi une production double de celle de l'année précédente.

Dix usines sont actuellement en activité; dix autres sont en cours de montage et, au fur et à mesure de l'extension des cultures cotonnières, de nouvelles installations seront créées.

Pour faire face à ces immobilisations importantes, le capital de la Société a été porté de 6 à 10 millions de francs.

Les résultats de l'exercice 1923 ont permis la distribution d'un dividende de 16 p. c. (contre 11 p. c. pour 1922). Le cours du coton ayant été très ferme en 1924 (il a atteint à certain moment près de 20 francs le kilogramme), les perspectives pour cet exercice sont très favorables.

L'Intertropical-Comfina a enregistré en 1924 une notable augmentation de son chiffre d'affaires, tant en marchandises d'importation au Congo qu'en produits d'exportation.

Elle étend son champ d'activité vers le Congo français et le Soudan, tandis qu'au Congo même, elle consolide sa position par la création de factoreries dans de nouvelles zones. Son négoces local de vivres indigènes prend l'extension prévue.

Les résultats de ces diverses branches sont très favorables et, pour mettre son capital mieux en rapport avec le volume de ses opérations, la Société a procédé, en novembre, à une augmentation de son fonds social à concurrence de 18,000,000 de francs, qui fut entièrement souscrite. Le capital est actuellement de 45,000,000 de francs.

Nous avons eu le vif regret, au cours de l'exercice 1924, de perdre **Administration.** M. le Comte de Meeùs qui, depuis plusieurs années, remplissait les fonctions de Commissaire. Le tact parfait avec lequel notre regretté collaborateur s'acquittait de sa tâche et le dévouement qu'il y apportait en toutes circonstances lui avaient concilié l'estime et l'affectueuse sympathie de tous. Vous vous associerez bien certainement à nous pour rendre à sa mémoire un hommage ému.

L'Assemblée Générale du 25 novembre a réélu M. Callens et M. Van Brée Directeurs ; elle a renouvelé le mandat de MM. le Comte t'Kint de Roodenbeke, le Comte Jean de Merode, Léon Hamoir, Commissaires sortants, et désigné M. G. H. Adan pour remplacer M. le Comte de Meeùs, dont il achèvera le mandat.

Avant de clôturer notre Rapport, nous adressons à tous nos fonctionnaires et agents un témoignage de reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent sans cesse dans l'accomplissement de leur tâche.

Bruxelles, le 16 janvier 1925.

Le Gouverneur.

J. JADOT.

Le Secrétaire,

C. LEPÈCHE.



RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, de vous faire rapport sur la manière dont nous avons exercé notre mission de surveillance durant l'exercice écoulé.

Le Conseil de Direction, dans les réunions mensuelles du Conseil Général, nous a tenu au courant, dans ses grandes lignes, de la marche des opérations sociales.

Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1924 et leurs nombreuses annexes ont été remis dans les délais statutaires.

Ils ont été, de notre part, l'objet d'un examen attentif. Nous avons constaté par les procès-verbaux faits en cours d'exercice et à l'occasion du présent Bilan, que les vérifications prescrites par le règlement d'ordre intérieur, ont été faites régulièrement, tant par les membres de la Direction que par les hauts fonctionnaires de la Société.

Nous avons comparé les chiffres du Bilan et du compte de Profits et Pertes avec ceux de l'exercice précédent.

Nous avons vérifié, par de nombreux sondages, les effets en portefeuille, les valeurs déposées et appartenant tant à la Société Générale qu'à des tiers. Les soldes dans les écritures pour un grand nombre de comptes courants, tant actifs que passifs, ont été reconnus conformes à ceux figurant aux annexes du Bilan.

Après avoir constaté la parfaite concordance de tous les chiffres

repris au Bilan et au compte de Profits et Pertes avec les soldes indiqués dans les livres sociaux, nous vous proposons, Messieurs, l'adoption de ceux-ci et la répartition du solde en bénéfice de fr. 33,412,371.13 telle qu'elle vous est proposée.

Le rapport si complet qui vous est présenté par la Direction montre le développement toujours croissant que prennent les opérations de la Société Générale. Il témoigne aussi du dévouement et de l'activité dont ses dirigeants ne cessent de faire preuve dans les temps extrêmement difficiles que nous traversons. Nous sommes certains d'être vos interprètes, en leur adressant ici, l'expression de notre bien vive gratitude.

La mort nous a enlevé pendant l'exercice 1924, notre estimé collègue, le comte Louis de Meeùs. Au cours des années qu'il a passées parmi nous, nous avons pu apprécier sa grande droiture, son dévouement et sa parfaite amérité. Nous regrettons cet homme de cœur avec lequel nous avons toujours eu les rapports les plus cordiaux et nous conservons à sa mémoire un souvenir ému.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : B^{on} A. D'HUART.

C^{te} DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

Bⁿ C. GOFFINET.

C^{te} T'KINT DE ROODENBEKE.

C^{te} J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

G. H. ADAN.

Le Rapporteur :

PIERRE CAPOUILLET.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1924

BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF

Immobilisé.

Immeubles et Mobilier	Fr.	20,000,000	»
---------------------------------	-----	------------	---

Réalisable.

Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques-postaux	fr.	129,019,956 69	
Effets à recevoir	»	235,563,191 77	
Fonds publics	»	282,355,800 »	
Actions de diverses Sociétés	»	383,758,025 »	
Participations financières	»	30,320,163 98	
Comptes courants	»	663,010,878 58	
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants	fr.	5,043,000 »	
			1,729,071,016 02

Comptes d'ordre.

Comptes divers	fr.	1,677,798,922 72	
Dépôts de titres	»	3,972,453,860 »	
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés.	fr.	441,730,918 11	
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire		
			6,091,983,700 83
			Fr.
			7,841,054,716 85

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 16 janvier 1925.

Le Vice-Gouverneur, *Les Directeurs,* *Le Gouverneur,*
E. FRANCQUI. B^o CARTON DE WIART, JEAN JADOT.
AUG. CALLENS, A. GALOPIN, J. BAGAGE,
F. VAN BRÉE, W. DE MUNCK, G. BLAISE.
Le Secrétaire,
C. LEPÈCHE.

31 DÉCEMBRE 1924

PASSIF

Non exigible.

Fonds	{	100,000 Titres de Capital	Fr.	100,000,000	»	
Social	{	100,000 Parts de Réserve	»	245,616,537	35	

Exigible à terme.

Obligations Société Générale . . . fr.	91,617,500	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. fr.	687,000	»
Obligations 3 p. c. St ^e des ch. de fer du Nord de la Belgique fr.	14,738,500	»

Exigible à vue et à court terme.

Comptes d'ordre.

Comptes divers	fr.	1,677,798,922	72	
Déposants de titres	»	3,972,453,860	»	
Cautionnements, garanties et titres prétés.	fr.	441,730,918	11	
Déposants de cautionnements statutaires		Pour mémoire		
			6,091,983,700	83
Bénéfice	fr.	38,412,371	13	
A déduire :				
Intérêts 5 p. c. sur Titres de Capital »		5,000,000	»	
			33,412,371	13
		Fr.		
			7,841,054,716	85

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte de BAILLET-LATOUR,
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte t'KINT DE ROODENBEKE,
Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY, G. H. ADAN.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur.*

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

BILAN DE 1924

DÉBIT.

COMPTE DE PROFIT

T PERTES DE 1924

CRÉDIT.

Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	fr.	64,379,084 37
Total. . . . fr.		64,379,084 37

ANNEXES

I. — *État comparatif des bi*

DÉSIGNATION.	1915.	1916.	1917.
PASSIF.			
NON EXIGIBLE :			
Fonds social } Titres de Capital	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,
} Parts de Réserve	68,475,568 26	69,039,262 14	69,600,
	<u>101,279,801 06</u>	<u>101,843,494 94</u>	<u>102,404,</u>
EXIGIBLE A TERME :			
Obligations	<u>59,434,000 »</u>	<u>72,769,500 »</u>	<u>94,127,</u>
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :			
Comptes courants à vue et à court terme.	635,362,941 08	663,945,440 68	780,096,
Fonds de prévision temporaire.	4,500,000 »	3,000,000 »)
	<u>639,862,941 08</u>	<u>666,945,440 68</u>	<u>780,096,</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers)))
Déposants de titres	1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mén
Passif du Département d'émission	1,347,080,431 48	1,538,403,729 49	1,834,187,
	<u>3,121,829,067 48</u>	<u>3,362,712,940 49</u>	<u>3,725,099,</u>
BÉNÉFICE	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital.	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,
	<u>3,757,959 18</u>	<u>3,739,723 89</u>	<u>3,739,</u>
TOTAUX. fr.	<u>3,926,163,768 80</u>	<u>4,208,011,100 »</u>	<u>4,705,467,</u>
ACTIF.			
IMMOBILISÉ :			
Immeubles et Mobilier	<u>2,000,000 »</u>	<u>2,000,000 »</u>	<u>2,000,</u>
RÉALISABLE :			
Caisse	143,510,935 55	126,446,821 24	116,324,
Portefeuille	70,466,487 55	50,986,245 72	79,098,
Fonds publics	85,566,476 67	122,191,228 33	109,340,
Actions de diverses Sociétés	186,453,668 50	187,653,483 50	193,418,
Participations financières	26,770,638 20	27,779,573 31	25,237,
Comptes courants	289,566,794 85	328,241,107 41	452,948,
Dépôt à la St ^e C ^e d'Avances aux Combattants.)))
	<u>802,334,701 32</u>	<u>843,298,159 51</u>	<u>978,368,</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers)))
Dépôts de titres	1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mén
Actif du Département d'émission	1,347,080,431 48	1,538,403,729 49	1,834,187,
	<u>3,121,829,067 48</u>	<u>3,362,712,940 49</u>	<u>3,725,099,</u>
TOTAUX. fr.	<u>3,926,163,768 80</u>	<u>4,208,011,100 »</u>	<u>4,705,467,</u>

des dix dernières années.

1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.
32,804,232 80	62,000,000 »	62,000,000 »	62,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »
70,161,179 30	141,444,275 76	142,569,183 »	145,099,540 45	238,384,143 70	241,082,826 95	245,616,537 35
102,965,412 10	203,444,275 76	204,569,183 »	207,099,540 45	338,384,143 70	341,082,826 95	345,616,537 35
103,041,500 »	96,104,500 »	93,510,000 »	116,349,000 »	115,280,500 »	112,491,500 »	107,043,000 »
784,393,520 14	1,291,032,994 37	1,126,751,400 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99	1,262,999,107 54
»	»	»	»	»	»	»
784,393,520 14	1,291,032,994 37	1,126,751,400 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99	1,262,999,107 54
196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83
969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,645,959 »	3,972,453,860 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	»	»	»	»	»	»
165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05	6,091,983,700 83
5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	33,224,736 04	38,412,371 43
4,639,900 »	1,594,950 »	3,100,000 »	3,100,000 »	3,100,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »
3,739,723 89	7,499,381 60	16,869,049 78	17,991,221 72	17,991,221 72	30,224,736,04	33,412,371 43
159,950,197 03	3,793,633,883 24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,121,965 03	7,841,054,716 85
2,000,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »	10,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
151,888,298 84	371,529,692 40	214,436,743 57	117,309,413 05	134,374,826 18	123,245,623 50	129,019,956 69
87,183,670 14	118,541,319 62	209,201,527 37	328,533,636 73	350,393,379 61	273,609,849 62	235,563,191 77
141,330,000 »	471,861,853 »	303,733,955 »	232,942,493 »	432,564,125 »	427,147,015 »	282,355,800 »
194,790,558 50	226,951,523 »	286,697,273 »	293,318,350 »	323,421,055 »	357,314,075 »	383,758,025 »
24,846,865 28	25,474,650 24	48,569,543 70	12,983,117 70	16,966,148 30	23,465,999 15	30,320,163 98
392,098,763 34	381,722,129 47	403,040,286 40	516,208,757 79	356,661,287 91	576,530,399 71	663,010,878 58
»	»	»	2,080,000 »	11,177,000 »	10,143,000 »	5,043,000 »
992,140,456 10	1,596,081,151 73	1,435,699,333 04	1,503,375,770 27	1,625,557,822 »	1,791,455,961 98	1,729,071,016 02
196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05	2,119,529,840 83
969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,645,959 »	3,972,453,860 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	»	»	»	»	»	»
165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507,41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05	6,091,983,700 83
159,950,197 03	3,793,633,883,24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,121,965 03	7,841,054,716 85

II. — *État comparatif des comptes de*

DÉSIGNATION.	1915.	1916.	1917.
CRÉDIT.			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	8,549,518 28	9,393,880 97	11,559,791 15
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire . . .	1,500,000 »	1,500,000 »	3,000,000
TOTaux . . . fr.	10,049,518 28	10,893,880 97	14,559,791 15
DÉBIT.			
Frais d'administration et impôts	2,092,134 54	2,494,585 23	2,917,490 00
Intérêts sur obligations Société Générale	1,418,541 51	1,685,273 53	2,361,800 40
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces	30,510 »	30,015 »	29,490
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique	548,272 50	540,433 75	531,682 25
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir	283,200 55	393,929 57	701,704 75
Amortissement sur participations financières	»	»	2,300,000
Subventions :			
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Œuvres d'entr'aide pendant la guerre.	279,000 »	370,000 »	338,000
Souscription à l'Œuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges »	»	»	»
Id. id. « Pro Polonia »	»	»	»
Id. id. « Secours aux populations civiles de la Russie »	»	»	»
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices	»	»	»
Bénéfice. . . .	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89
TOTaux . . . fr.	10,049,518 28	10,893,880 97	14,559,791 15

Profits et Pertes des dix dernières années.

1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.
13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37
»	»	»	»	»	»	»
13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37
3,801,221 45	6,487,997 79	11,668,950 76	12,425,422 04	12,612,772 70	15,832,004 53	19,967,363,77
3,028,502 22	3,126,789 53	3,078,077 20	3,885,070 80	4,426,273 23	4,331,783 31	4,250,246 47
28,725 »	27,735 »	24,127 50	23,325 »	22,695 »	22,095 »	21,390 »
521,475 »	512,512 50	502,323 75	488,013 75	468,603 75	458,501 25	447,382 50
701,917 27	585,179 »	1,082,833 05	1,877,766 08	1,659,714 20	1,435,531 30	370,330 50
»	»	»	»	»	»	»
316,500 »	»	»	»	»	»	»
»	»	35,000 »	»	»	»	»
»	»	10,000 »	»	»	»	»
»	»	20,000 »	»	»	»	»
»	»	1,000,000 »	»	»	»	»
»	»	426,223 21	551,500 »	551,500 »	884,750 »	910,000 »
5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	35,224,736 04	38,412,371 13
3,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43	64,379,084 37

III

État du Portefeuille des Fonds publics.

Emprunt Belge, 3 p. c., 1 ^{re} et 2 ^e séries	
Emprunt intérieur, 5 p. c. à primes 1920	
Emprunt Belge, 6 p. c., de Consolidation	
Bons du Trésor Belge, 4 3/4 p. c. à trois mois	
	271,726,000 »
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. à six mois	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} Décembre 1926 . .	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} Octobre 1932 . . .	
Bons du Trésor Congolais, 5 1/2 p. c. à diverses échéances.	
Bons du Trésor Chinois, 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï).	
	10,629,800 »
Emprunt Autrichien 6 p. c. garanti 1923-1943	
	Fr. 282,355,800 »

IV

État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.

Chemins de fer. — Tramways.				
Fr. : 28,476,425 »				
28,763	actions de 250 fr. de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises (actions de capital) à fr.	375	»	10,786,125 »
1,107	parts soc. (de 1/16,900 ^e) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer à fr.	200	»	221,400 »
1,500	actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine, à fr.	1000	»	1,500,000 »
9,718	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilégiées) à fr.	500	»	4,859,000 »
9,825	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions ordinaires). à fr.	500	»	4,912,500 »
282	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions de jouissance) Pour mémoire			»
3,000	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions privilégiées lib. de 425 pesetas) à fr.	425	»	1,275,000 »
6,000	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions ordinaires) Pour mémoire.			»
12,220	» 500 fr. de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. . . . à fr.	100	»	1,222,000 »
	A reporter.			24,776,025 »

		Report. . . . fr.	24,776,025 »
9,251	actions de 500 fr. de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri à fr. 400 »		3,700,400 »
Charbonnages.			
	Fr. 53,033,000 »		
640 actions de (1/3,865) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes à fr. 5,000 »			
1,036	» (1/5,818) de la Société des Produits à Flénu à fr. 3,000 »		3,108,000 »
1,800	» 500 fr. de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu à fr. 3,000 »		5,400,000 »
2,000	» 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine à fr. 4,000 »		8,000,000 »
4,100	» 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy à fr. 1,000 »		4,100,000 »
1,136	» (1/4,745) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr. 1,500 »		1,704,000 »
2,500	» 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy à fr. 1,000 »		2,500,000 »
3,000	» 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. à fr. 1,000 »		3,000,000 »
4,000	» 500 » de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord à fr. 500 »		2,000,000 »
975	» 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois à fr. 500 »		487,500 »
15,483	» 500 » de la Société des Charbonnages de Beiringen, à fr. 500 »		7,741,500 »
	A reporter. . . . fr.	69,717,425 »	

		Report. . . . fr.	69,717,425	»
30,000 actions de 250 fr. de la Société « Charbonnages André Dumont » à fr.	250 »	7,500,000	»	
10,000 » 250 » de la Société « Charbonnages André Dumont » (lib. de 50 fr) . . . à fr.	50 »	500,000	»	
4,159 partsssociales ($\frac{1}{24.000}$) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . à fr.	500 »	2,079,500	»	
14,000 actions de 500 fr. de la Société « Charbonnages d'Houthaelen » (act. de capital, libérées de 100 fr.) . . . à fr.	100 »	1,400,000	»	
1,400 » de la Société « Charbonnages d'Houthaelen » (act. de dividende) Pour mémoire.		"		
5,000 » de M ^k .or 100 » Charbonnages Dahlbusch (act. priv. lib. de 50 m ^k .or). à fr.	62 50	312,500	»	
Métallurgie. — Ateliers de Construction.				
		Fr. 55,380,200	"	
12,151 actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges . . à fr.	500 »	6,075,500	»	
16,201 » 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges (lib. de 200 fr.) . . . à fr.	200 »	3,240,200	»	
2,893 » 500 » de la Société « Les Ateliers Métallurgiques » (priorité) à fr.	500 »	1,446,500	»	
30,000 » 250 » de la Société : « Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi ». à fr.	250 »	7,500,000	»	
A reporter. . . . fr.		99,771,625	»	

		Report . . . fr.	99,771,625 »
18,000	actions de 250 fr. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve à fr. 250 »	4,500,000 »	
11,000	» ($\frac{1}{10,000}$ e) de la Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, St.-Ingbert, Rumelange à fr. 1,000 »	11,000,000 »	
50,000	» 100 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken à fr. 100 »	5,000,000 »	
2,500	» ($\frac{1}{200,000}$ e) de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye. à fr. 1,000 »	2,500,000 »	
2,010	» ($\frac{1}{50,000}$ e) de la Société des Laminaires, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence à fr. 2,200 »	4,422,000 »	
1,340	» ($\frac{1}{50,000}$ e) de la Société des Laminaires, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence (libérées de 700 fr.) à fr. 700 »	938,000 »	
13,250	» 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge. Pour mémoire	»	
3,616	» 500 fr. de la Société « Hauts-Fourneaux de Nouméa » à fr. 500 »	1,808,000 »	
3,500	» (dixièmes de 80 fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr. 1,000 »	3,500,000 »	
3,450	» 1,000 fr. de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evident Coppee » à fr. 1,000 »	3,450,000 »	
Electricité.			
Fr. : 10,635,000 »			
18,750	actions de 100 fr. de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr. 100 » (actions privilégiées.)	1,875,000 »	
	A reporter . . . fr.	138,764,625 »	

			Report. . . . fr.	138,764,625 »
2,643	actions de 500 fr. de la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques (actions de capital) à fr.	500 »	1,321,500 »	
12,397	» 500 » de la Société d'Électricité et de Traction (actions privilégiées) à fr.	500 »	6,198,500 »	
9,000	» de la Société d'Électricité et de Traction (actions ordinaires) à fr.	100 »	900,000 »	
680	» 500 » de la Société Belge Radio-Electrique (actions de capital) à fr.	500 »	340,000 »	
Vergeries.				
	Fr. : 13,950,000 »			
1,900	actions de 500 fr. de la Société des Vergeries de Mariemont à fr.	500 »	950,000 »	
10,000	» 500 » de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert à fr.	800 »	8,000,000 »	
10,000	» 500 » Cie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre, « procédés Libbey-Owens » (actions de capital) à fr.	500 »	5,000,000 »	
Industries diverses.				
	Fr. : 39,552,400 »			
600	actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise à fr.	1,000 »	600,000 »	
7,431	» 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr.	500 »	3,715,500 »	
	A reporter . . fr.		165,790,125 »	

			Report. . . . fr.	165,790,125 »
8,000 actions de 500 fr. de la Société Générale Belge de Produits Chimiques à fr.			500 »	4,000,000 »
27,000 " 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr.			125 »	3,375,000 »
560 " 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. <small>(Ex-répart. de 340 fr.)</small>			110 »	61,600 »
40,600 " 500 » de la Société « Union Financière et Industrielle Liégeoise » . . . à fr.			500 »	20,300,000 »
15,000 " 500 » de la Société de Merbes-Sprimont (act. priv. Série A) à fr.			500 »	7,500,000 »
11,870 " 500 » de la Société Lloyd Royal Belge, act. priv. Série B, Pour mémoire.				"
9,497 " 500 » de la Société Lloyd Royal Belge, actions de capital, Série B Pour mémoire.				"
Banques. — Etablissements de Crédit. —				
1° Belgique.				
Fr. 114,323,300 »				
30,000 actions de 500 fr. de la Banque d'Anvers à fr.			500 »	15,000,000 »
36,667 " 500 » de la Banque d'Anvers (250 fr. versés) . . . à fr.			250 »	9,166,750 »
10,005 " 500 » de la Banque de Gand à fr.			500 »	5,002,500 »
10,695 " 500 » de la Banque de Gand (200 fr. versés) . . . à fr.			200 »	2,139,000 »
23,852 " 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy. à fr.			500 »	11,926,000 »
23,852 " 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy (100 fr. versés) à fr.			100 »	2,385,200 »
A reporter . . . fr.				246,646,175 »

		Report. . . . fr.	246,646,175 »
6,000	actions de 500 fr. de la Banque Centrale de la Sambre. à fr.	500 »	3,000,000 »
4,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. versés) à fr.	100 »	420,000 »
4,670	» 500 » de la Banque du Hainaut. à fr.	500 »	2,335,000 »
5,530	» 500 » de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . . à fr.	250 »	1,382,500 »
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre. à fr.	500 »	2,900,000 »
4,310	» 500 » de la Banque Générale du Centre (250 fr. versés) à fr.	250 »	1,077,500 »
8,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.	250 »	2,050,000 »
16,195	» 300 » de la Banque de Verviers. à fr.	300 »	4,858,500 »
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur. à fr.	500 »	1,000,000 »
10,150	» 500 » de la Banque de Courtrai. à fr.	500 »	5,075,000 »
5,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dyle. à fr.	500 »	2,600,000 »
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse à fr.	500 »	275,000 »
2,350	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés), à fr.	125 »	293,750 »
3,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre à fr.	500 »	1,500,000 »
3,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre (300 fr. versés) à fr.	300 »	960,000 »
		A reporter. . . . fr.	276,373,425 »

			Report. . . . fr.	276,373,425 »
975 actions de 500 »	de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine à fr.	500 »	487,500 »	
9,175 » 500 »	de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine (100 fr. versés) à fr.	100 »	917,500 »	
7,419 » 500 »	de la Banque Générale de la Flandre Occidentale. à fr.	500 »	3,709,500 »	
15,140 » 500 »	de la Banque Générale du Luxembourg (150 fr. versés) à fr.	150 »	2,271,000 »	
19,104 » 500 »	de la Banque Belge pour l'Étranger à fr.	500 »	9,552,000 »	
50,896 » 500 »	de la Banque Belge pour l'Étranger (125 fr. versés) à fr.	125 »	6,362,000 »	
6,115 » 500 »	de la Banque Italo-Belge à fr.	500 »	3,057,500 »	
10,000 » (1/235,000 ^e)	de la Banque d'Outremer à fr.	500 »	5,000,000 »	
6,400 » 1,000 fr.	de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) . . . à fr.	450 »	2,880,000 »	
1,000 » 1,000 »	de la Société « Crédit Maritime et Fluvial de Belgique » (200 fr. versés). à fr.	200 »	200,000 »	
1,398 » 1,000 »	de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés). à fr.	200 »	279,600 »	
4,000 » 1,000 »	de la Société Hypothécaire Belge-Américaine(actions de capital) à fr.	1,000 »	4,000,000 »	
300 »	de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr mémoire			»
1,300 parts de 1,000 »	de la Société Coopérative d'Avances aux Combattants (200 fr. versés) à fr.	200 »	260,000 »	
	A reporter fr		315,350,025 »	

		Report. . . . fr.	315,350,025	»
2° Etranger.				
Fr. : 20,681,250 »				
10,000	actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne à fr.	500 »	5,000,000	»
15,000	» 500 » de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000	»
8,500	» 500 » de la Banque Hypothé- caire Franco-Argentine (250 fr. versés) accompa- gnées de 3,600 droits de souscription. . . . à fr.	{ 250 »	2,125,000	»
2,150	» 500 » de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250	»
600,000	» 3,000 €. l. du Wiener Bank-Verein à fr.	15 »	9,000,000	»
Entreprises Coloniales.				
Fr : 47,726,750 »				
1,500	actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Che- min de fer du Bas-Congo au Katanga à fr.	1,000 »	1,500,000	»
10,000	» 250 » de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Che- mins de fer du Congo Su- périeur aux Grands Lacs Africains (act. de capital) à fr.	250 »	2,500,000	»
5,000	» 250 » de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Che- mins de fer du Congo Su- périeur aux Grands Lacs Africains (act. de capital libérées de 50 fr.) à fr.	50 »	250,000	»
	A reporter . . . fr.		340,281,275	»

			Report. . . . fr.	340,281,275 »
6,500 actions de 250 fr. de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (actions de fondateur) à fr.			250 »	1,625,000 »
36,000 » 100 » de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » (actions de capital) à fr.			500 »	18,000,000 »
3,980 » 500 » de la Société « Charbonnages de la Luena » à fr.			500 »	1,990,000 »
1,300 » 500 » de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (act. de capital) à fr.			500 »	650,000 »
1,300 » de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (actions de dividende) Pour mémoire.				»
12,642 » 500 » de la Société Minière du Béchéka (act. de capital) à fr.			500 »	6,321,000 »
12,642 » de la Société Minière du Béchéka (actions de dividende). . . . Pour mémoire.				»
3,125 » de 500 » de la Société Minière du Luebo, act. de capit., S ^e A, à fr.			500 »	1,562,500 »
269,776 » £ 1.0.0 de la Compagnie des Diamants de l'Angola à fr.			25 »	6,744,400 »
1,818 » 500 fr. de la Compagnie Belge Maritime du Congo (actions de capital) . . à fr.			500 »	909,000 »
2,205 » 500 » de la Banque du Congo Belge (250 fr. versés) à fr.			250 »	551,250 »
1,470 » 500 » de la Banque du Congo Belge (100 fr. versés) à fr.			100 »	147,000 »
		A reporter. . . . fr.		378,781,425 »

			Report fr.	378,781,425 »
1,086	actions de 500 fr. de la Banque Commer-	ciale du Congo (100 fr.		
	versés) à fr.	100 »	108,600 »	
1,150	» 500 » de la Compagnie Coton-	nière Congolaise. . à fr.	500 »	575,000 »
3,830	» 100 » de la Compagnie Coton-	nière Congolaise. . à fr.	100 »	383,000 »
12,000	» 100 » de la Société Intertropi-	cal Comfina (privilé-		
	giées) à fr.	100 »	1,200,000 »	
8,000	» ($\frac{1}{500,000}^{\text{e}}$) de la Société Intertropi-	cal Comfina (parts socia-		
	les) à fr.	100 »	800,000 »	
3,820	» 500 fr. de la Société de Mutualité Coloniale. . . à fr.		500 »	1,910,000 »
			Fr	383,758,025 »

V.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL
ALOST,	Fr. 6,000,000
<i>Assche,</i>	
<i>Boom,</i>	"
<i>Grammont,</i>	"
<i>Hamme,</i>	"
<i>Herzele,</i>	"
<i>Lokeren,</i>	"
<i>Ninove,</i>	"
<i>Saint-Nicolas,</i>	"
<i>Tamise,</i>	"
<i>Termonde,</i>	"
<i>Willebroeck,</i>	"
<i>Beveren (Waes), Bureau auxiliaire</i>	"
<i>Bornhem,</i>	"
<i>Denderhautem,</i>	"
<i>Denderleeuw,</i>	"
<i>Gammerages,</i>	"
<i>Haelert,</i>	"
<i>Lede,</i>	"
<i>Lierde-Sainte-Marie,</i>	"
<i>Londerzeel,</i>	"
<i>Merchtem,</i>	"
<i>Moerbeke (Waes),</i>	"
<i>Niel,</i>	"
<i>Oordegem,</i>	"
<i>Opwyck,</i>	"
<i>Puers,</i>	"
<i>Rupelmonde,</i>	"
<i>Saint-Amand-lez-Puers,</i>	"
<i>Saint-Gilles-Waes,</i>	"
<i>Steenhuyze,</i>	"
<i>Stekene,</i>	"
<i>Ternath,</i>	"
<i>Zele,</i>	"
ANVERS, Banque d'Anvers	Fr. 80,000,000

	CAPITAL				
ARLON,	Banque Générale du Luxembourg				Fr. 15,000,000
<i>Athus,</i>	Agence de la Banque Générale du Luxembourg.				
<i>Bastogne,</i>	»	»	»	»	
<i>Florenville,</i>	»	»	»	»	
<i>Virton,</i>	»	»	»	»	
<i>Etalle,</i>	Bureau auxiliaire	»	»	»	
<i>Habay-la-Neuve,</i>	»	»	»	»	
<i>Halanzzy,</i>	»	»	»	»	
<i>Houffalize,</i>	»	»	»	»	
<i>Martelange,</i>	»	»	»	»	
<i>Saint-Léger,</i>	»	»	»	»	
LUXEMBOURG, Siège		»	»	»	
<i>Diekirch,</i>	Agence	»	»	»	
<i>Differdange,</i>	»	»	»	»	
<i>Echternach,</i>	»	»	»	»	
<i>Esch s/ Alzette</i>	»	»	»	»	
<i>Ettelbruck,</i>	»	»	»	»	
<i>Grevenmacher,</i>	»	»	»	»	
<i>Mondorf-Bains,</i>	»	»	»	»	
<i>Willtz,</i>	»	»	»	»	
<i>Thionville (Lorraine)</i>	»	»	»	»	
<i>Hayange ()</i>	»	»	»	»	
BRUGES,	Banque Générale de la Flandre Occidentale.				Fr. 7,000,000
OSTENDE,	Siège administratif de la Banque Générale de la Flandre Occidentale (anc. Banque Générale d'Ostende).				
<i>Blankenbergh</i> ,	Agence de la Banque Générale de la Flandre Occidentale,				
<i>Furnes,</i>	»	»	»	»	
<i>Ghistelles,</i>	»	»	»	»	
<i>Heyst s/Mer,</i>	»	»	»	»	
<i>Knokke s/Mer,</i>	»	»	»	»	
<i>Nieuport,</i>	»	»	»	»	
<i>Thourout,</i>	»	»	»	»	
<i>Adinkerke,</i>	Bureau auxiliaire	»	»	»	
<i>Alveringhem,</i>	»	»	»	»	
<i>Beernem,</i>	»	»	»	»	
<i>Jabbeke</i>	»	»	»	»	
<i>La Panne,</i>	»	»	»	»	
<i>Leyseele,</i>	»	»	»	»	
<i>Moerkerke,</i>	»	»	»	»	
<i>Oedelem,</i>	»	»	»	»	
<i>Oostcamp,</i>	»	»	»	»	
<i>Wenduyne,</i>	»	»	»	»	

					CAPITAL
CHARLEROI, Banque Centrale de la Sambre					Fr. 10,000,000
<i>Fleurus,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Sambre,				
<i>Florennes,</i>	"	"	"	"	"
<i>Fontaine-l'Evêque,</i>	"	"	"	"	"
<i>Philipperille,</i>	"	"	"	"	"
<i>Thuin,</i>	"	"	"	"	"
<i>Walcourt,</i>	"	"	"	"	"
COURTRAI, Banque de Courtrai					Fr. 10,000,000
Agence de la Banque de Courtrai,					
<i>Audenarde</i>					
<i>Avelghem,</i>	"	"	"	"	
<i>Comines,</i>	"	"	"	"	
<i>Cuerne,</i>	"	"	"	"	
<i>Dixmude,</i>	"	"	"	"	
<i>Dottignies</i>	"	"	"	"	
<i>Iseghem,</i>	"	"	"	"	
<i>Lichtervelde,</i>	"	"	"	"	
<i>Menin,</i>	"	"	"	"	
<i>Mouscron,</i>	"	"	"	"	
<i>Nederbrakel,</i>	"	"	"	"	
<i>Poperinghe,</i>	"	"	"	"	
<i>Renaix,</i>	"	"	"	"	
<i>Roulers,</i>	"	"	"	"	
<i>Sottegem,</i>	"	"	"	"	
<i>Thielt,</i>	"	"	"	"	
<i>Waereghem,</i>	"	"	"	"	
<i>Wervicq,</i>	"	"	"	"	
<i>Wevelghem</i>	"	"	"	"	
<i>Ypres,</i>	"	"	"	"	
<i>Ardoye,</i>	Bureau auxiliaire	"	"	"	
<i>Berchem,</i>	"	"	"	"	
<i>Cortemarck,</i>	"	"	"	"	
<i>Eyne,</i>	"	"	"	"	
<i>Hoorebeke Ste-Marie,</i>	"	"	"	"	
<i>Lauwe,</i>	"	"	"	"	
<i>Loo-sur-Yser,</i>	"	"	"	"	
<i>Menin-Baraque,</i>	"	"	"	"	
<i>Meulebeke,</i>	"	"	"	"	
<i>Moorslede,</i>	"	"	"	"	
<i>Neuve-Eglise,</i>	"	"	"	"	
<i>Rousbrugge,</i>	"	"	"	"	
<i>Synghem,</i>	"	"	"	"	
<i>Wacken</i>	"	"	"	"	
<i>Wyngene,</i>	"	"	"	"	

		CAPITAL
DINANT.	Banque Centrale de la Meuse	Fr. 3,000,000
Bertrix,	Agence de la Banque Centrale de la Meuse,	
Bouillon,	» » »	
Ciney,	» » »	
Laroche,	» » »	
Marche,	» » »	
Neufchâtelau,	» » »	
Rochefort,	» » »	
Beauraing,	Bureau auxiliaire	»
Gedinne,	» » »	
Houyet,	» » »	
Libramont,	» » »	
Givet (Ardennes).	Succursale de la Banque Centrale de la Meuse,	
GAND.	Banque de Gand	Fr. 50,000,000
Deynze,	Agence de la Banque de Gand,	
Eecloo,	» » »	
Evergem,	» » »	
Selzaete,	» » »	
Somergem,	» » »	
Wetteren,	» » »	
Aelbrecht,	Sous-agence	»
Gavere,	» » »	
Maldegem,	» » »	
Assenede,	Bureau auxiliaire	»
Cruyshautem,	» » »	
Knesselaeare,	» » »	
Nazareth,	» » »	
Nevele,	» » »	
Olsene,	» » »	
Saint-Laurent,	» » »	
Scheldewindeke,	» » »	
Waerschoot,	» » »	
Watervliet,	» » »	
HASSELT.	Banque Centrale du Limbourg Meuse et Campine	Fr. 10,000,000
Maeseyck,	Succursale de la Banque Centrale du Limbourg, Meuse et Campine,	
Maestricht,	» » »	
Saint-Trond,	» » »	
Bassenge,	Agence	»
Beeringen,	» » »	
Bilsen	» » »	
Bourg-Léopold,	» » »	
Brée,	» » »	

		CAPITAL
<i>Gencq,</i>	Agence de la Banque Centrale du Lim-	
	bourg, Meuse et Campine,	
<i>Mechelen sur Meuse,</i>	"	"
<i>Neerpelt,</i>	"	"
<i>Tessenderloo,</i>	"	"
<i>Hamont,</i>	Bureau	"
<i>Looz,</i>	"	"
<i>Lank'aer,</i>	Bureau intermittent	"
LA LOUVIÈRE, Banque Générale du Centre		Fr. 10,000,000
<i>Beaumont,</i>	Succursale de la Banque Générale du Centre,	
<i>Binche,</i>	"	"
<i>Braine-l'Alleud,</i>	"	"
<i>Cerfontaine,</i>	"	"
<i>Chimay,</i>	"	"
<i>Couvin,</i>	"	"
<i>Erquelinnes,</i>	"	"
<i>Houdeng-Gœgnies,</i>	"	"
<i>Moranwelz,</i>	"	"
<i>Nivelles,</i>	"	"
<i>Rance,</i>	"	"
<i>Vireux Molhain,</i>	"	"
<i>Anderlues,</i>	Bureau auxiliaire,	"
<i>Bersillies-l'Abbaye,</i>	"	"
<i>Boussu-lez-Walcourt,</i>	"	"
<i>Chapelle lez-Herlaimont.</i>	"	"
<i>Cul des Sarts,</i>	"	"
<i>Erpion,</i>	"	"
<i>Estinnes-au-Mont,</i>	"	"
<i>Feluy-Arquennes</i>	"	"
<i>Froidchapelle,</i>	"	"
<i>Genappe,</i>	"	"
<i>Grand-Reng.</i>	"	"
<i>Grandrieu.</i>	"	"
<i>Le Rœulx,</i>	"	"
<i>Leval-Trahegnies,</i>	"	"
<i>Mariembourg,</i>	"	"
<i>Mazée,</i>	"	"
<i>Monignies,</i>	"	"
<i>Nismes,</i>	"	"
<i>Oignies,</i>	"	"
<i>Pont-à-Celles</i>	"	"
<i>Seloignes,</i>	"	"
<i>Sivry,</i>	"	"
<i>Treignes,</i>	"	"
<i>Waterloo,</i>	"	"

		CAPITAL.
LIÉGE,	Banque Générale de Liége et de Huy . . .	Fr. 50,000,000
HYU,	Siège administratif de la Banque Générale de	
	Liége et de Huy (Anciennement Banque de Huy),	
<i>Seraing,</i>	Succursale de la Banque Générale de Liége et	
	de Huy,	
<i>Tongres.</i>	» » »	
<i>Amay,</i>	Agence » »	
<i>Andenne,</i>	» » »	
<i>Ans,</i>	» » »	
<i>Chênée,</i>	» » »	
<i>Hannut,</i>	» » »	
<i>Jodoigne,</i>	» » »	
<i>Malmedy.</i>	» » »	
<i>Ouffet,</i>	» » »	
<i>Slavelot,</i>	» » »	
<i>Vielsalm,</i>	» » »	
<i>Visé,</i>	» » »	
<i>Waremme,</i>	» » »	
<i>Ampsins,</i>	Bureau Auxiliaire » »	
<i>Burdinne,</i>	» » »	
<i>Engis,</i>	» » »	
<i>Héron</i>	» » »	
<i>Hollogne-aux-Pierres,</i>	» » »	
<i>Jemeppe-Meuse,</i>	» » »	
<i>Kinkempois-Angleur,</i>	» » »	
<i>Landen,</i>	» » »	
<i>Limont-Remicourt,</i>	» » »	
<i>Louveigné,</i>	» » »	
<i>Neuville-en-Condroz,</i>	» » »	
<i>Saint-Georges-Meuse,</i>	» » »	
<i>Terwagne,</i>	» » »	
<i>Trooz (Prayon),</i>	» » »	
LOUVAIN.	Banque Centrale de la Dyle	Fr. 10,000,000
<i>Aerschot,</i>	Succursale de la Banque Centrale de la Dyle,	
<i>Diest,</i>	» » »	
<i>Lierre,</i>	» » »	
<i>Malines,</i>	» » »	
<i>Tirlemont,</i>	» » »	
<i>Turnhout,</i>	» » »	
<i>Vilvorde,</i>	» » »	
<i>Wavre,</i>	» » »	
<i>Court-St-Etienne,</i>	Bureau auxiliaire » »	
<i>Duffel,</i>	» » »	
<i>Genval,</i>	» » »	
<i>Gheel</i>	» » »	

CAPITAL.

Herenthals, Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Dyle,

<i>Heyst-op-den-Berg</i> ,	"	"	"
<i>Hoeylaert</i> ,	"	"	"
<i>Hougaerde</i> ,	"	"	"
<i>Moll</i> ,	"	"	"
<i>Mont-Saint-Guibert</i> ,	"	"	"
<i>Putte</i> ,	"	"	"

MONS, **Banque du Hainaut** Fr. 10,000,000

Mons, " (Agence de la Gare)

Dour, Agence de la Banque du Hainaut,

<i>Enghien</i> ,	"	"	"
<i>Hal</i> ,	"	"	"
<i>Lessines</i> ,	"	"	"
<i>Quiévrain</i> ,	"	"	"
<i>Saint-Ghislain</i> ,	"	"	"
<i>Soignies</i> ,	"	"	"

Braine-le-Comte, Bureau auxiliaire de la Banque du Hainaut.

<i>Bruglette</i> ,	"	"	"
<i>Chièvres</i> ,	"	"	"
<i>Deux-Acren</i> ,	"	"	"
<i>Ecaussines d'Enghien</i> ,	"	"	"
<i>Ellezelles</i> ,	"	"	"
<i>Flobecq</i> ,	"	"	"
<i>Frameries</i> ,	"	"	"
<i>Givry</i> ,	"	"	"
<i>Jemappes</i> ,	"	"	"
<i>Lennick-St-Quentin</i> ,	"	"	"
<i>Lens-s/Dendre</i> ,	"	"	"
<i>Oetinghen</i> ,	"	"	"
<i>Pâturages</i> ,	"	"	"
<i>Pommerœul</i> ,	"	"	"
<i>Rebaix</i> ,	"	"	"
<i>Rebecq</i> ,	"	"	"
<i>Schepdael</i> ,	"	"	"
<i>Silly</i> ,	"	"	"
<i>Sirault</i> ,	"	"	"
<i>Tubize</i> ,	"	"	"

NAMUR, **Banque Centrale de Namur** Fr. 2,000,000

Aurelais, Agence de la Banque Centrale de Namur

<i>Eghezée</i> ,	"	"	"
<i>Gembloux</i> ,	"	"	"
<i>Mettet</i> ,	"	"	"
<i>Fosses</i> ,	Sous-agence	"	"
<i>Sombreffe</i> ,	"	"	"

		CAPITAL.
TOURNAI,	Banque Centrale Tournaisienne	
<i>Antoing,</i>	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	Fr. 4,000,000
<i>Ath,</i>	» » »	
<i>Basècles,</i>	» » »	
<i>Estaimpuis,</i>	» » »	
<i>Frasnes-lez-Buissenal,</i>	» » »	
<i>Leuze,</i>	» » »	
<i>Pecq,</i>	» » »	
<i>Péruwelz,</i>	» » »	
<i>Quevaucamps,</i>	» » »	
<i>Rumes,</i>	» » »	
<i>Stambruges,</i>	» » »	
<i>Templeuve,</i>	» » »	
<i>Belœil,</i>	Sous-agence » »	
<i>Celles,</i>	» » »	
<i>Saint-Sauveur,</i>	» » »	
<i>Blaton,</i>	Bureau intermittent » »	
<i>Harchies,</i>	» » »	
<i>Taintignies.</i>	» » »	
VERVIERS,	Banque de Verviers	Fr. 9,000,000
<i>Aix-la-Chapelle,</i>	Succursale de la Banque de Verviers,	
<i>Dison,</i>	» » »	
<i>Eupen,</i>	» » »	
<i>Aubel,</i>	Agence » *	
<i>Battice,</i>	» » »	
<i>Crefeld,</i>	» » »	
<i>Hergenrath,</i>	» » »	
<i>Raeren,</i>	» » »	
<i>Spa,</i>	» » »	
<i>Theux,</i>	» » »	
<i>Dolhain,</i>	Bureau auxiliaire » »	
<i>Polleur,</i>	» » »	

VI.

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation
de titres, documents, bijoux et argenteries.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

1^{re} série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	Mètre. 0.13	Mètre. 0.28	Mètre. 0.47	Francs. 15 »	Francs. 8 »	Francs. 6 »	—
B	0.22	0.30	0.47 à 0.52	30 »	18 »	12 »	—
C	0.35	0.45	0.52	45 »	30 »	15 »	10 »
D	0.55	0.30	0.52	60 »	40 »	25 »	15 »
	0.22	0.97	0.52				
	0.35	0.45	à 0.58				
	0.62	0.30	0.58				
E	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
F	0.95	0.45	à 0.58	125 »	75 »	45 »	30 »
G	1.00	0.87	0.58	200 »	125 »	75 »	50 »

2^e série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre.	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
A2	0.13	0.28	0.47	7 50	5 »	—	—
B2	0.22	0.30	à	15 »	10 »	6 »	—
C2	0.35	0.45	0.52	30 »	20 »	12 »	—
D2	0.22 0.35	0.97 0.45	0.52 0.58	30 »	20 »	12 »	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1^{re} série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2^e série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.

Des coffres-forts, présentant les mêmes garanties de sécurité, sont en location à l'*Agence du Centre*, Boulevard Anspach, n° 3 ;

à l'*Agence de la Grand'Place*, Grand'Place, n° 40;

à l'*Agence de Forest*, Avenue Wilemans-Ceuppens, n° 4 et

à l'*Agence d'Anderlecht*, Avenue Clémenceau, n° 90.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la Direction	5
Rapport de MM. les Commissaires	55
Bilan arrêté au 31 décembre 1924	57
Compte de Profits et Pertes de 1924	61

ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années	66
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années	68
III. État du portefeuille des Fonds publics	70
IV. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés	71
V. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis	82
VI. Location de coffres-forts; conditions et tarif	90
